

Université Sorbonne Nouvelle.

Mémoire de master 1

*« Présence de la littérature marocaine
d'expression française
sur les bibliothèques en ligne »*



par Myriam Essakalli,

sous la direction de Michel BERNARD

Université Sorbonne Nouvelle, Paris3.

@2007

A mon père,

qui m'a transmis son amour de la
littérature,

A ma mère,

qui a su le préserver mieux
que quiconque,

Enfin, à mon frère,

qui a toujours su
m'inspirer

Un grand merci aux cinq amis
sincères qui m'ont relue, conseillée
et épaulée pendant ce projet.

Introduction

P 9

Partie I. Etat des lieux de la mise en ligne de la littérature marocaine d'expression française.

P 11

A. Des raisons juridiques et contextuelles limitent cette présence

P 11

1. Le contexte juridique.

P 11

1.1) De la Convention de Berne aux « Traités Internet ».

P 12

1.2) Législation marocaine.

P 13

1.3) Durée de protection d'une œuvre.

P 15

2. Des raisons contextuelles.

P 15

2.1) Niveau d'implantation d'Internet au Maroc.

P 15

2.2) Evolution de cette implantation.

P 16

2.3) Une bibliothèque numérique dans ce contexte.

P 17

B. Les oeuvres intégrales sur la toile

P 17

1. Etat des lieux au Maroc.

P 17

1.1) Historique de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc et gestion des bibliothèques

P 17

1.2) Ces bibliothèques se sont-elles adaptées aux nouvelles technologies ?

P 18

1.3) Projets bibliothécaires marocains bénéficiant de nouvelles technologies

P 19

2. Etat des lieux à l'échelle internationale.

P 20

C. Présence d'œuvres partielles.

P 22

1. Google et la diffusion d'œuvres partielles

P 22

1.1) Google: une nouvelle alternative qui change l'échelle de diffusion.

P 22

1.2) Diffusion et respect des lois

P 23

1.3) Google et la diffusion d'œuvres partielles de littérature marocaine d'expression française

P24

2. A défaut d'œuvres, des valeurs ajoutées offertes par la toile.

P25

Partie II. Les exceptions à la règle: LIMAG, A.Lâabi et la revue « Souffles ».

P27

A. Le site LIMAG: un bel exemple de promotion sur la toile de la Littérature Marocaine d'expression Française.

P 29

1. Les textes intégraux SUR la littérature maghrébine

P 30

1.1) Textes disponibles sur le site

P 30

1.2) Textes disponibles, sur Internet, à partir de LIMAG,

P 31

2. Les textes intégraux de littérature maghrébine.

P 31

2.1) Les textes d'auteurs « anonymes »

P 31

2.2) Les textes d'auteurs « reconnus »

P 32

2.3) Quelques remarques...

P 33

B. La mise en ligne de textes sur le site officiel de Lâabi.

P 34

1. Les textes mis en ligne.

P 35

1.1) Un accueil qui en dit long sur les intentions de l'auteur

P 35

1.2) Les extraits de poèmes de Lâabi

P 36

1.3) Les textes engagés

P 37

2. La valeur ajoutée de cette numérisation.

P 38

2.1) Des textes qui s'offrent d'eux-mêmes

P 38

2.2) Une interface simple d'utilisation

P 38

2.3) Les apports des liens hypertextuels

P 39

2.4) La numérisation

P 40

C. La mise en ligne de l'intégralité de « Souffles » (animée par Anne George et par l'intermédiaire de l'Université de Seattle).

P 41

1. Le corpus de textes intégraux mis en ligne.

P 42

1.1) Les textes engagés

P 42

1.2) Textes libres et poèmes

P 43

1.3) Textes d'analyse de la littérature marocaine d'expression française

P 44

2. La valeur ajoutée de cette numérisation de Souffles

P 44

2.1) La numérisation

P 45

2.2) L'aspect hypertextuel

P 46

2.3) Quelques remarques...

P 47

Partie III. Les atouts et le projet tel qu'il pourrait être

P 48

A. Les atouts du projet

P 49

1. Atouts de ce type de projet en général

P 49

1.1) Bibliothèque en ligne, ou capacités de stockage infinies pour une reproduction conforme du patrimoine littéraire

P 49

1.2) Bibliothèque en ligne, ou consultation à toute heure d'œuvres malléables et transportables

P 50

1.3) Bibliothèque en ligne, ou abondance de services gracieux

P 51

2. Atouts supplémentaires dans le cas de la LMEF

P 52

2.1) La solution aux problématiques des bibliothèques marocaines

P 52

2.2) Une diffusion internationale pour une littérature au delà des frontières

P 53

2.3) Séduire un nouveau lectorat

P 54

2.4) Des organismes sensibilisés à ce type de projet

P 55

B. La bibliothèque numérique telle qu'elle pourrait être

P 57

1. Le corpus d'auteurs et la démarche de récolte

P 57

1.1) Un catalogue d'auteurs représentatifs

P 58

1.2) La récolte de documents

P 60

2. Services et valeurs ajoutées

P 62

2.1) Varier les critères de recherche

P 62

2.2) Apporter des services complémentaires

P 63

2.3) Valoriser l'aspect interactif

P 64

3. La réalisation de l'interface

P 65

4. La réalisation du projet

P65

4.1) Première étape: remplir les conditions pour la réalisation du projet

P 66

4.2) Deuxième étape: se faire connaître, être attractif et fidéliser

P 67

4.3) Troisième étape: Entretenir cette bibliothèque numérique

P68

Conclusion

P 70

Annexes

P 71

Glossaire

P 88

Bibliographie

P 92

Introduction

Les Technologies de l'Information et de la Communication ont profondément modifié la société dans laquelle nous évoluons. On parle aujourd'hui de « Société de l'Information » et d'« ère du numérique », pour désigner l'impact de ces innovations technologiques sur la fin du XX^{ème} siècle. L'implantation d'Internet obéit à plusieurs paramètres contextuels et, dans un pays « du sud » comme le Maroc, elle est encore au stade d'établissement. Mais dans ces pays justement, l'impact a été encore plus fulgurant qu'ailleurs. La technologie d'Internet a changé la donne sociétale: elle symbolise une fenêtre ouverte sur le monde, synonyme d'échange et d'ouverture vers l'occident.

Pour la littérature, Internet, cette gigantesque bibliothèque consultable en tout point du globe, représente une foule de nouvelles possibilités. Vecteur de diffusion de savoir, Internet a vu naître ces dernières années de nombreux sites dédiés à la littérature, et si certains puristes sont encore réticents de manière générale tout le monde s'accorde à dire que l'impact du Net sur la promotion et la diffusion littéraires est révolutionnaire. Au Maroc cet impact sur le domaine des Belles Lettres s'est fait considérablement ressentir. Le lecteur marocain peut aujourd'hui naviguer sur un flot de données ayant trait à la littérature marocaine d'expression française et y trouver des informations en tout genre; plus que tout autre internaute il y verra une source de renseignement sans précédent.

Mais la véritable innovation de la toile dans le domaine littéraire réside dans les récents procédés technologiques qui apportent un nouveau souffle au livre, une nouvelle forme à la littérature, désormais virtuelle. Ainsi les bibliothèques (et les œuvres qu'elles renferment) vivent une profonde mutation: elles peuvent être mises en ligne, ce qui change profondément la configuration de ces institutions, et par conséquent, celle de leur contenu.

Le livre connaît aujourd'hui une nouvelle vie: son support, qui a toujours été matériel, devient virtuel, et par là-même malléable. L'essence même de la relation au livre, cette relation tactile entre le lecteur et l'œuvre, s'en trouve modifiée.

La littérature marocaine d'expression française bénéficie t-elle de ces procédés de mise en ligne de textes? Trouve-t-on des œuvres de cette littérature sur le « réseau des réseaux » ? C'est autour de ces questions que va se développer notre travail. Le but de l'exposé sera de définir les enjeux de la diffusion de textes de Littérature Marocaine d'Expression Française (ou LMEF) sur une bibliothèque numérique, via le support Internet.

Cette démarche ne sera pas descriptive, mais se dégagera autour de grands axes de réflexion. Pour ce faire, nous procéderons en trois temps. Tout d'abord, nous nous efforcerons d'établir un état des lieux de la mise en ligne de la littérature marocaine d'expression française. Nous serons amenés à constater des carences manifestes, dont nous identifierons les causes. Nous nous pencherons ensuite sur les rares cas de mise en ligne de textes de LMEF, avant d'identifier les tenants et les aboutissants de la mise en oeuvre de ce projet.

I. Etat des lieux de la mise en ligne de la littérature marocaine d'expression française

La littérature marocaine d'expression française est une littérature jeune, qui n'a commencé à acquérir son identité propre qu'à l'Indépendance du Maroc, en 1956¹. Elle est donc tout juste âgée de cinquante ans.

Or, la mise en ligne d'une littérature contemporaine, via Internet, se heurte à plusieurs obstacles d'ordres juridiques et contextuels. La littérature marocaine n'échappe aucunement à cette règle. Bien au contraire, force est de constater que ces éléments, liés au contexte et à la loi, participent activement au fait que les œuvres de LMEF soient si peu présentes sur la toile, pour ne pas dire quasi absentes. D'autre part, on peut établir un autre constat: les rares bibliothèques numériques qui se réfèrent à cette littérature n'en donnent à voir que des extraits.

A. Des raisons juridiques et contextuelles limitent cette présence

1. Le contexte juridique

" Internet est une activité sociale. Aucune activité sociale ne se situe hors du droit » Sébastien Canevet, Maître de Conférence en droit privé. (www.canevet.com)

Internet ne connaît pas de limites spatiales. Longtemps taxé de « no laws land », le web pose des problématiques nouvelles d'un point de vue juridique. Dès son apparition, des juristes comme Sébastien Canevet se sont penchés sur la question tandis que des organismes intergouvernementaux ont commencé à légiférer sur cette libre circulation d'informations qui caractérise Internet. En effet, les Technologies de l'Information et de la Communication (ou TIC), déterminées par de nouveaux modes de diffusion, ont donné lieu à l'établissement d'une législation supplémentaire. Aujourd'hui, tout type de support diffusé sur le Net, est soumis à la législation. Ainsi, la mise en ligne de textes, est juridiquement définie, la toile présentant des propriétés telles que, dès ses premiers pas dans la littérature, il a fallu s'assurer de préserver le patrimoine littéraire.

¹ L'Indépendance du Maroc est proclamée le 2 Mars 1956.

1.1) De la Convention de Berne aux « Traités Internet »²

« Les pays auxquels s'applique la présente Convention sont constitués à l'état d'Union pour la protection des droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques ». *Convention de Berne, article premier « Constitution d'une Union.*

Bien avant l'ère du numérique, la législation internationale avait prévu un ensemble de textes pour réguler et protéger le droit d'auteur. La Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques³ (signée le 9 Septembre 1886) est la première d'une longue chaîne de lois qui réglementent la juridiction internationale. Référence incontournable en matière de droit d'auteur, cette convention a été révisée à cinq reprises, la quatrième version (signée à Stockholm le 14 Juillet 1967) investit l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (l'OMPI), organisation qui gère désormais la Convention de Berne.

Dépendant de l'ONU, basée à Genève, l'OMPI regroupe à ce jour cent quatre vingt quatre pays signataires^{4@}. Le but de cette organisation est, dans la continuité de ce qui avait été établi à Berne, l'élaboration de droits et de normes harmonisés entre les pays membres: les auteurs des pays adhérents bénéficient d'une protection internationale (art.5 de la Convention de Berne) et de l'exclusivité des droits d'exercer un contrôle sur l'utilisation de leurs œuvres (art. 2, 3, 6 bis et 9). Les principes de la Convention de Berne ont perduré et se sont développés au sein de l'OMPI qui n'a cessé de s'agrandir (en termes d'adhérents, comme de structure) et de prendre de l'ampleur; jusqu'à devenir la référence en matière de droits d'auteurs (internationaux). Elle doit cette place à son aptitude et sa volonté farouche de reconsidérer la législation en vigueur, en fonction des changements de contexte de diffusion. Déjà en 1974, l'année où l'OMPI concluait son accord avec l'Organisation des Nations Unies, une convention posait les jalons des normes de transmissions par satellite (la Convention de Bruxelles). Dans la lignée de celle-ci, d'autres textes ont vu le jour; le plus important étant les

² Voir annexe 1: Abstract des six premiers articles de la Convention de Berne.

³ Signée le 9 Septembre à Berne, elle a été complétée à Paris en 1896 puis à Berne en 1914, révisée à Berlin (1908), Rome (1928), Bruxelles (1948), Stockholm (1967) et Paris (1971) avant d'être modifiée en 1979. Le Maroc est signataire de cette convention depuis la révision de 1971.

^{4@} Source: site de l'OMPI, www.wipo.int, fonctionnement de l'OMPI.

traité WCT⁵ (« WIPO Copyright Treaty » ou « Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur »).

1996: Les pays signataires de l'OMPI tombent d'accord sur deux traités, que l'on a coutume d'appeler depuis « Traités Internet ». Il s'agit du Traité WCT⁴ et du « Traité sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes », ou WPPT⁶. Le premier est intimement lié à notre sujet puisque son ambition est de protéger (en plus des oeuvres « classiques ») les oeuvres nées de technologies nouvelles (programmes informatiques ou bases de données par exemple). Toutes les dispositions légales de la Convention de Berne sont appliquées *mutatis mutandis* dans ce traité qui prévoit, en outre, que le droit de copie (art 9 de la Convention de Berne) s'applique également au domaine numérique. Par ailleurs, ce texte étend la protection à de nouveaux droits exclusifs. Il s'agit en l'occurrence du droit de distribution⁷ et du droit de communication au public⁸. Protéger les nouvelles technologies et revoir la législation au vu des nouveaux supports de diffusion, telle est la mission de ce traité qui répond aux défis actuels du droit de l'auteur dans un contexte numérique de libre et large diffusion.

1.2) Législation marocaine

Le Maroc est signataire depuis le tout début de l'histoire de cette législation internationale, d'abord à Berne (la convention est entrée en vigueur le 16 Juin 1917) puis à la Convention de l'OMPI (depuis le 27 Juillet 1971). Loin de se limiter au simple rôle de signataire, le Maroc est membre actif des organes de l'OMPI et ne dénombre pas moins de quinze réunions nationales de l'organisation depuis 1996^{9@}. Conformément à ce que prévoit l'article¹⁰ 5 alinéa 1 et 3 de la

⁵ Voir annexe 2: Abstract du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur.

⁶ WIPO Performances and Phonograms Treaty.

⁷ «Droit d'autoriser ou d'interdire la mise à la disposition du public de l'original de l'oeuvre et d'exemplaires de ses oeuvres par la vente ou tout autre transfert de propriété ».

⁸ «Droit d'autoriser ou d'interdire la communication par fil ou sans fil des oeuvres originales ou d'exemplaires de ses oeuvres, y compris la mise à disposition du public de ses oeuvres de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit de manière individualisée. »

^{9@} Source www.wipo.int/portal/index.html.fr.

Annexe 3 Réunions de l'OMPI au Maroc.

Convention de Berne, les auteurs marocains bénéficient d'une protection totale et exclusive à l'échelle internationale, et ce dans le pays d'origine comme partout ailleurs.

Avec un léger décalage certes, cette nation a toujours été partie prenante des accords internationaux concernant la protection intellectuelle. La juridiction nationale, elle par contre, a mis du temps à se mettre en place. Mis à part la création d'un Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA) en mars 1965 (décret n° 2.64.406 du 5 Kaada 1384) 1965), il faudra attendre février 2000 pour que le droit d'auteur soit clairement établi: il s'agit du « dahir n° 1-00-20 » du 9 Kaada 1420 (15 février 2000). Ce dahir (décret royal), révisé en 2006, pose les bases nationales du droit d'auteur. Fortement inspiré de la législation française, et toujours selon les principes des conventions précitées, le droit marocain prévoit pour le créateur:

- la reconnaissance de sa paternité sur l'œuvre et des « droits de regard » sur la manière dont elle est exploitée (l'œuvre de l'auteur porte son nom et c'est une œuvre unique dont il est seul juge quant aux modifications envisageables) : ce sont les droits moraux. Ils sont exclusifs.
- des droits liés à l'exploitation de l'œuvre (droit de l'auteur à exploiter son œuvre et à en autoriser l'exploitation ou la reproduction) ; ce sont les droits patrimoniaux. Ils sont exclusifs, sauf si l'intéressé en autorise l'exploitation, en contrepartie le plus souvent d'une « redevance de droit d'auteur ».

Une œuvre de littérature marocaine ne peut donc pas être mise en ligne¹¹, gratuitement, dans le cadre d'une bibliothèque numérique ou pas, au Maroc comme en France, sans l'accord préalable de son créateur, ou de ses descendants (durée de cinquante ans selon l'article 28 du dahir n° 1-00-20).

¹⁰ Alinéa 1 «Les auteurs jouissent, en ce qui concerne les œuvres pour lesquelles ils sont protégés en vertu de la présente Convention, dans les pays de l'Union autres que le pays d'origine de l'œuvre, des droits que les lois respectives accordent actuellement ou accorderont par la suite aux nationaux, ainsi que des droits spécialement accordés par la présente Convention. »
Alinéa 3 « La protection dans le pays d'origine est réglée par la législation nationale. Toutefois, lorsque l'auteur ne ressortit pas au pays d'origine de l'œuvre pour laquelle il est protégé par la présente Convention, il aura, dans ce pays, les mêmes droits que les auteurs nationaux. »

¹¹ Art 10, alinéa e) et i).

1.3) Durée de protection d'une œuvre

Une autre question devient centrale dès lors qu'on s'intéresse à la législation des bibliothèques numériques: la durée de protection pour l'exploitation d'une œuvre. Cette question, primordiale, est d'autant plus pertinente dans le cas d'une littérature contemporaine comme la LMEF. Les Conventions de Berne et de Bruxelles prévoyaient déjà que la durée des droits de l'auteur soit légiférée à l'échelle nationale¹². Dans la cas présent, la loi marocaine continue d'assurer une protection à ses auteurs cinquante ans après leurs décès (certaines lois nationales prévoient une durée plus longue, comme soixante dix ans en France¹³ et au Canada)

En définitive, les bibliothèques numériques (compte tenu de leurs caractéristiques de reproduction d'œuvres dans une optique de mise en ligne), tombent sous le coup d'une législation large, nationale et/ou internationale qui délimite de manière réaliste les tenants et les aboutissants de ce nouveau mode de diffusion et de consultation. Ces postulats d'ordre juridique nous permettent de mieux comprendre la présence amoindrie de la littérature marocaine d'expression française, littérature jeune dont les auteurs sont tous encore légalement protégés. Ce qui nous amène à croire que ce patrimoine littéraire ne sera pas diffusé en libre consultation avant plusieurs années, si ce n'est suite à une initiative d'auteur...

2. Les raisons contextuelles

2.1) Niveau d'implantation d'Internet au Maroc

Partant de ce que nous venons de supposer, il est légitime de se poser la question suivante: « Comment se fait il que l'on trouve des textes contemporains de littérature francophone belge ou québécoises sur Internet ? »

Pour y répondre, il nous faut aborder la question de la « fracture numérique ». Ce terme, désigne les différences d'usage et d'accès aux TIC, le

¹² Art 7 de la Convention de Berne et art 2 de la Convention de Bruxelles.

¹³ En réalité, il s'agit de la directive européenne 93/98/CEE11, qui harmonise les réglementations nationales sur la durée de protection du droit d'auteur au sein de l'Union Européenne. Celle-ci prévoit que les droits d'auteur expirent 70 ans après la mort. Toutefois, il appartient à chaque nation de modifier cette durée et de légiférer comme elle le désire à l'échelle nationale.

« fossé numérique » tel que le définit Elie Michel dans son livre consacré au sujet. **« D'une manière générale, le fossé numérique peut être défini comme une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC¹⁴ ».** On mesure ces inégalités à partir d'indicateurs chiffrés tels que le nombre d'internautes et/ou de postes connectés au réseau, le type de connexion, ou encore le lieu de cette dernière. Utilisons ce critère d'évaluation par exemple, cet argument, dans le cas d'un pays comme le Maroc, étant très pertinent. Le nombre de Marocains disposant de leur propre ordinateur est très faible proportionnellement à la population nationale. L'Agence Nationale de Réglementations des Télécommunications^{15@} (ou ANRT), organisme qui à la fois réglemente et évalue l'état du marché, estime qu'en mars 2007¹⁶, 24% de la zone urbaine dispose d'un ordinateur à domicile (contre 1,8% en zone rurale). En Juin 2007, elle définit un parc de 476 909^{17@} abonnés disposant d'une connexion Internet (sur une population nationale de trente millions neuf cent mille). L'implantation d'Internet au Maroc est confrontée aux problématiques du Tiers Monde. Cependant, cela ne freine en rien l'essor de cette technologie, qui se développe à grande vitesse au Maroc¹⁸.

2.2) Evolution de cette implantation

Cependant Internet connaît au Maroc une croissance fulgurante due à un attrait certain des Marocains pour les TIC qui incarnent pour beaucoup un libre accès vers l'occident. Grâce à la toile, de nouveaux horizons s'ouvrent; au-delà de toute frontière.

¹³ Elie Michel, *Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? Problèmes politiques et sociaux*. La Documentation française, n° 861, août 2001, p. 32.

^{15@} Source, ANRT, lien www.anrt.net.ma/fr/

¹⁶ Site ANRT, Etudes et enquêtes/ Enquêtes de collecte des indicateurs TIC/Présentation détaillée de l'étude 2006. Document intitulé *Observatoire des TIC au Maroc 2007, Résultat des collectes des indicateurs TIC pour l'année 2006*.

^{17@} «Analyse de l'évolution trimestrielle des marchés du fixe, du mobile et de l'Interne au 30Juin 2007». Source ANRT, lien www.anrt.net.ma/fr/

¹⁸ Voir annexe 4, « Les cinq raisons les plus fréquemment citées pour justifier de l'absence d'un ordinateur à domicile ... » Source IDATE, Enquête de collecte des indicateurs TIC2007. Annexe 5, « Répartition des individus ne disposant pas d'un accès Internet au domicile en 2006 ». Source IDATE, Enquête de collecte des indicateurs TIC 2006.

Un autre facteur de croissance a été la libéralisation du secteur des télécommunications. Depuis l'entrée de Wanadoo sur le marché de l'Internet en 1999 (en tant que second fournisseur d'accès), jusqu'à la dernière attribution de licence Internet (donc de l'institution d'une concurrence) en 2007, la baisse des prix a été régulière. Bien que la fin du monopole du réseau soit récente, elle a provoqué une augmentation considérable du parc des abonnés qui n'a de cesse d'augmenter. L'ANRT note une croissance de 200% en l'espace de deux ans: on compte 6,1 millions d'internautes en 2006, contre 3 millions et demi en 2004.

2.3) Une bibliothèque numérique dans ce contexte

La création d'une bibliothèque numérique dans le contexte que nous venons de définir, semble être une tâche des plus ardues. Cette technologie avancée nécessite une bonne connaissance de l'outil Internet. Or, ce dernier est encore au stade de l'implantation. De plus, la fracture dont nous avons parlé se situe à différents niveaux sous jacents (selon le niveau d'alphabétisation, le milieu rural ou urbain par exemple).

D'autre part, ce type de bibliothèque est un projet coûteux qui nécessite du temps et une mobilisation humaine conséquente. Si ces impératifs sont partout valables, ils le sont d'autant plus dans un pays en voie de développement où d'autres priorités et d'autres budgets sont nettement plus urgents (tels ceux alloués à l'alphabétisation). Nous avons établi dans la partie précédente le contexte juridico-social qui restreint les possibilités de mise en ligne de LMEF. Penchons-nous à présent sur l'état des lieux de ces occurrences sur le réseau.

B. Les oeuvres intégrales sur la toile

1. Etat des lieux au Maroc.

1.1) Historique de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc et gestion des bibliothèques

La première institution bibliothécaire nationale marocaine remonte à la période du Protectorat ; elle voit le jour sous l'initiative du Maréchal Lyautey¹⁹ et en présence d'André Gide. Le 1^{er} Septembre 1926, un dahir établit une bibliothèque qui a pour mission de rassembler de la documentation relative au Maroc. Conformément à l'usage d'alors²⁰, l'article 9 prévoit qu'elle joue également le rôle de centre de conservation d'archives. La « Bibliothèque Générale et Archives » (ou BGA) de Rabat est née ainsi... En novembre 2003, elle troque son intitulé de « Générale » pour acquérir une véritable légitimité nationale ; désormais elle s'appelle « Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc » (ou BNRM). Son fonds pluridisciplinaire renferme aujourd'hui près de 260 000 monographies²¹.

Les succursales qui s'y sont ajoutées au fil du temps²², et toutes les autres bibliothèques du royaume²³ sont, à l'instar de leur doyenne, sous la tutelle du Ministère de la Culture (les bibliothèques de lieux d'éducation dépendent du Ministère de l'Enseignement Supérieur). A l'exception des bibliothèques d'instituts étrangers, qui dépendent généralement de leurs ambassades²⁴, la totalité des bibliothèques du territoire sont depuis le dahir du 27 Janvier 1931²⁵ administrées par l'Etat.

1.2) Ces bibliothèques se sont-elles adaptées aux nouvelles technologies ?

Dans les pages à venir, pour illustrer au mieux les bibliothèques nationales, nous nous baserons sur l'exemple de la BNRM (compte tenu de son rôle de doyenne).

Qu'en est-il donc de l'état de ces bibliothèques à l'ère du numérique ? Les projets de lois étatiques soulignent depuis 1999 la nécessité de leur ouverture aux

¹⁹ Hubert Lyautey (1854-1934), officier de l'armée française pendant les guerres coloniales, Maréchal de France dès 1921, représentait l'autorité du Protectorat au Maroc (établi par la Convention de Fès en 1912).

²⁰ Le projet avait en réalité été amorcé dès 1919, dans les locaux de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (IHEM) qui contenaient déjà un fonds bibliographique -dont de nombreux manuscrits- assez conséquent et qui gérait en même temps les archives administratives. Mais ce n'est qu'en 1924 que ce projet obtient une légitimité et une reconnaissance officielle avec le dahir cité.

²¹ Le département « manuscrits » représentant à lui seul le tiers du fonds total.

²² A Marrakech, Tétouan et Casablanca pour ne citer que les principales.

²³ Les bibliothèques de recherche, de quartier, d'enfants, de musées, municipales et publiques.

²⁴ A titre d'exemple, les instituts français, très présents au Maroc, sont dirigés par le service culturel de l'Ambassade de France.

²⁵ « Droit de contrôle de la BGA sur les autres bibliothèques ».

apports des TIC. La vocation première d'une bibliothèque nationale étant de favoriser l'accès à la lecture et à la culture, ne doit-elle pas s'approprier tous les moyens (ici, les technologies) qui permettent de diffuser au mieux?

En réalité, la BNRM en particulier, les bibliothèques nationales en général, sont depuis des années dans un état de désuétude inquiétant. Le fond documentaire est (notamment par manque de place) peu renouvelé, un nombre important d'ouvrages est interdit à la consultation²⁶, les locaux sont délabrés et de manière générale, on manque de personnel et de moyens. A cela, il faut ajouter la lourde machine administrative qui fait d'une recherche avancée ou d'un emprunt un véritable parcours du combattant. Dans ces conditions, il va de soi que « l'état d'avancée numérique » est au stade embryonnaire. Bien qu'elles soient toutes étatiques, ces bibliothèques ne permettent pas le regroupement d'information, la politique globale de réseau étant inexistante: le fait est révélateur en matière de carence de TIC. Le lecteur n'a pas accès à une base de données locale (encore moins internationale), à vrai dire, il ne peut même pas accéder aux deux bibliothèques logées dans l'enceinte même de la BNRM²⁷, ce qui présenterait pourtant un intérêt évident.

1.3) Projets bibliothécaires marocains bénéficiant de nouvelles technologies

Après avoir été pillée durant des années (par manque de contrôle et de personnel), la BNRM vit en ce moment une véritable mutation. De nouveaux locaux, flambants neufs doivent l'accueillir fin septembre 2007. Pas moins de 20832 m² pour ce nouveau site qui fera bénéficier son public de services plus performants. Au programme de cette nouvelle bibliothèque, le développement du fonds bibliographique et d'espaces réservés aux chercheurs mais aussi celui de la

²⁶ A la BNM 42000 ouvrages, soit près de 20% du fonds, sont interdits à la consultation.

²⁷ Le centre d'Information de la Banque Mondiale et l'antenne du roi Abdul Aziz AL-Saoud pour les Etudes Islamiques et Sciences Sociales (qui disposent de fonds documentaires conséquents) bénéficient d'un partenariat qui prévoit notamment leur logement dans l'enceinte de la Bibliothèque Nationale.

sécurité²⁸. Il faut noter, également, la création d'emplois qualifiés, d'un service d'orientation et de partenariats durables²⁹.

Côté technologies, deux nouveautés sont introduites (recherche sur CD ROM et numérisation de documents pour des œuvres non consultables), et un projet capital. Il s'agit d'un appel d'offre pour l'élaboration de logiciels d'écriture (en caractères latins et arabes), la création d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), et d'un site Internet qui permettrait à la bibliothèque d'être **« accessible à tous sur place comme à distance »**³⁰. La bibliothèque devrait donc être à la fois reliée à un réseau interne et au réseau des réseaux. L'ouverture des plis, initialement prévue pour le 10 Septembre, a été reportée au 3 Octobre 2007. D'ici là, malheureusement, aucune information sur le contenu de cet appel d'offre n'est communiquée par le Ministère de la Culture et le site officiel de la BNRM, www.bnrm.ma ne donne lui non plus aucun renseignement à ce propos. Difficile donc, de juger de la qualité des services à venir, ou de l'apport de ces technologies. Les œuvres y seront-elles en libre consultation? La question reste en suspend...

Les bibliothèques dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur^{31@}, connaissent elles aussi un changement lié à l'introduction de nouvelles technologies. Entrepris en 2006, le projet « Génie » a pour vocation d'équiper tous les établissements publics en matériel informatique³². Pour ce faire, le « fossé numérique » devait être comblé: en l'espace de trois ans, plus de deux cent mille enseignants seront initiés à l'informatique³³. Le but est de mettre en ligne le contenu éducatif, et, par là-même, un fonds bibliographique. Certes, il sera spécifique, peu volumineux et la proportion de LMEF sera certainement faible; il n'en demeure pas moins que la libre diffusion de textes au grand public,

²⁸ Rappelons-le: cette bibliothèque a longtemps été pillée faute de services de sécurité suffisants et de contrôles.

²⁹ La BNRM est partenaire de la Bibliothèque Nationale de France avec laquelle elle collabore.

³⁰ Citation extraite du communiqué de presse officiel de la BNRM, daté du 11 juin 2007 dans le quotidien « Aujourd'hui le Maroc », n° de parution 1431.

³¹ @ www.enssup.gov.ma

³² Trois mille établissements publics bénéficieront de ce programme.

³³ Dix mille de ces enseignants seront également formés au développement des outils des TIC.

via l'outil Internet est là. Reste à savoir si ce fonds contiendra des œuvres intégrales...

Les bibliothèques marocaines vivent actuellement de grands changements en s'adonnant aux nouvelles technologies. Néanmoins, bien qu'en bonne voie, aucune ne propose de catalogue en ligne, du moins pour l'instant.

2. Etat des lieux à l'échelle internationale

Les bibliothèques numériques marocaines sont donc inexistantes. Cependant, lorsqu'une littérature ne fait pas sa propre promotion, et qu'à cela s'ajoutent des contraintes juridiques, il est rare que d'autres le fassent pour elle.

La toile ne présente donc pas d'œuvres intégrales de LMEF. Après avoir passé au peigne fin une liste de vingt sept bibliothèques virtuelles³⁴, force est de constater...le néant ! Rien, quasiment aucune œuvre intégrale de LMEF n'est disponible en libre consultation !

Toujours concernant la diffusion de textes intégraux, nous avons pu établir un certain nombre de constats après avoir navigué sur notre liste de référence de bibliothèques numériques:

- La majorité des catalogues en ligne ne proposent pas (pour les raisons juridiques précitées), de textes contemporains.
- Les quelques bibliothèques qui en proposent ne diffusent que ceux qui sont libres de droit (et font partie du domaine public).
- Les seuls textes intégraux que nous avons pu consulter sont, non pas des textes de littérature marocaine, mais des textes sur cette littérature (colloques, travaux et études par exemple).
- Enfin, trois exceptions se détachent de cet état des lieux de la présence de la LMEF en ligne. Le site officiel de l'auteur Abdellatif Lâabi ainsi que les sites

³⁴ Voir en annexe 6 la liste des bibliothèques numériques consultées.

ClicNet et LIMAG proposent des œuvres intégrales (ces bibliothèques feront l'objet d'un développement ultérieur³⁵).

➤ Il n'existe qu'une seule bibliothèque virtuelle qui propose des extraits d'œuvres de LMEF ; en l'occurrence celle de Google.

C. Présence d'œuvres partielles.

1. Google et la diffusion d'œuvres partielles^{36@}

1.1) Google: une nouvelle alternative qui élargit l'échelle de diffusion

Promouvoir la littérature protégée tout en respectant les prérogatives du droit d'auteur, un tel pari semble risqué, pour ne pas dire impossible. Pourtant, il existe bel et bien une parade: diffuser la littérature sous forme d'extraits, de manière à ce que les droits d'auteurs soient un tant soit peu protégés, tout en élargissant le champ de recherche à la toile mondiale. C'est précisément le pari qu'a relevé Google avec son projet « Google Print » lancé fin 2004³⁷. « Google livres » permet au lecteur cybernétique de consulter des parties d'ouvrages, notamment ceux protégés. Le but de cette opération ? Dans un premier temps, se faire une idée plus claire du contenu d'un livre pour, dans un second temps, localiser ce livre dans une bibliothèque ou une librairie. La démarche est donc, a peu de choses près, semblable à celle du lecteur qui feuillette un livre dans un bibliothèque ou une librairie, mais adaptée à l'ère du numérique.

Ce projet, qui propose à la fois des œuvres du domaine public et des œuvres protégées marque un tournant dans l'histoire des bibliothèques numériques. Dès son annonce il soulève une véritable polémique³⁸ liée

³⁵ Voir deuxième partie du mémoire.

^{36@} books.google.fr/

³⁷ Google annonce ce projet entre septembre et décembre 2004, en deux phases. La première (septembre 2004) lance un appel de participation aux éditeurs, pour lesquels l'argument avancé est commercial (la promotion d'œuvres en vue de ventes en ligne), la seconde concerne les bibliothèques intéressées par la mise en ligne de leurs fonds bibliothécaires (Décembre 2004).

³⁸ La première réaction, très médiatisée, a été celle de Jean-Noël Jeanneney, président de la BNF. Dans un article publié dans *Le Monde*, il a souligné le danger qu'il y avait à laisser Google développer ce projet qui, selon lui, tend à renforcer la domination de la culture américaine sur la toile.

notamment à la proportion de diffusion qu'implique ce projet. En effet, le fonds mis à disposition présente des caractéristiques jusqu'alors inégalées: quinze millions d'ouvrages, dans toutes les langues, diffusés librement, dans un espace temps revisité par les TIC. Bien que l'on puisse y lire à la fois des œuvres du domaine public et des œuvres protégées, la consultation des textes n'est pas la même dans les deux cas. Un affichage d'extraits, ou un aperçu limité est utilisé pour les œuvres d'ayant droit, tandis que l'option « affichage du livre entier » n'est possible que pour les œuvres appartenant au domaine public. Ainsi, la littérature protégée par les droits d'auteurs peut être largement diffusée, sous forme d'œuvres partielles, compte tenu du respect de la législation en vigueur et le caractère de reproduction conforme. Pourtant ce projet a soulevé dès son annonce un véritable débat, notamment d'ordre juridique, qui nous amène à la question suivante: cette diffusion se fait-elle véritablement dans le respect des lois ?

1.2) Diffusion et respect des lois

La polémique qui accueille l'arrivée de Google est aussi, voire surtout, liée à la question des droits d'auteurs telle que Google l'applique. Concernant les œuvres non protégées, ou du domaine public, la mise en ligne ne pose pas de problèmes d'un point de vue juridique. Google, comme tout autre personne ou institution, a le droit de diffuser une œuvre intégrale, du moment que celle-ci ne dépend d'aucun ayant droit et qu'elle est conforme à la version originale. Par contre, le problème juridique se pose dès lors qu'on s'intéresse aux œuvres légalement protégées³⁹. C'est précisément là que le programme « Google recherche de livres » a soulevé des questionnements sur la protection. S'appuyant sur la notion anglo-saxonne de *fair use*⁴⁰ (qui signifie « usage loyal ») Google

³⁹ Voir première partie du mémoire, A,1) page 1 à 5.

⁴⁰ « Aux Etats-Unis, le *fair use* (*usage loyal*, ou *usage raisonnable*, ou *usage acceptable*) est un ensemble de règles de droit, d'origine législative et jurisprudentielle, qui apportent des limitations et des exceptions au droit d'auteur sur son œuvre (copyright). (...) Il essaye de prendre en compte à la fois les intérêts des bénéficiaires des copyrights et l'intérêt public, pour la distribution de travaux créatifs, en autorisant certains usages qui seraient, autrement, considérés comme illégaux. » (fr.wikipedia.org/wiki/Fair_use).

part du principe qu'une œuvre est libre de reproduction, partielle, tant que l'éditeur ou l'ayant droit ne l'a pas contesté.

Or, ce principe est largement contesté (notamment en France) dans la mesure où il déplace dangereusement les limites pour la préservation du patrimoine et la protection du créateur.

1.3) Google et la diffusion d'œuvres partielles de littérature marocaine d'expression française

Nous l'avons dit, les textes protégés ne permettent que l'affichage d'extraits ou un aperçu limité (l'option affichage du livre en entier n'étant pas possible dans ce cas de figure). A la recherche de la littérature marocaine d'expression française, il est frappant de constater à quel point ce moteur de recherche et son service Google livres est efficace. A contrario de toutes les autres bibliothèques consultées, presque tous les auteurs de notre corpus de référence⁴¹ trouvent une occurrence.

➤ Des extraits et des aperçus sont quasiment toujours proposés. Un clic, et, en guise de réponse, une foule d'occurrences apparaît. Occurrences tout aussi nombreuses pour des œuvres d'auteurs de la toute première génération (comme Ben Jelloun, Chraïbi et Lâabi), que pour les jeunes talents, nouvellement arrivés (Abdellah Taïa par exemple). Google est la seule bibliothèque virtuelle à diffuser autant d'occurrences sur une sous-catégorie de textes aussi spécifiques (textes protégés, marocains, francophones, de la deuxième moitié du XX^e siècle.).

➤ Si aucun aperçu n'est librement consultable, la mention « aucun aperçu disponible » est clairement visible. Le lecteur ne devient pas inactif pour autant: si sa requête n'est pas satisfaite, il a néanmoins accès à des informations générales sur l'œuvre⁴² ainsi qu'à des liens pour se la procurer (en bibliothèque ou en librairie). Ces services supplémentaires offerts par la bibliothèque numérique constituent une valeur ajoutée indéniable. Omniprésents quels que soient les réponses aux requêtes de LMEF, ils permettent de localiser sur une seule et même

⁴¹ Voir en annexe 7 le corpus d'auteurs qui a servi de référence de recherche sur les bibliothèques numériques.

⁴² Par informations générales sur l'œuvre, on entend le titre, le(s) auteur(s), l'année de publication, la maison d'édition et le numéro d'ISBN.

interface un ensemble de services traditionnellement localisés séparément. Ici, les aspects commerciaux et culturels se côtoient, tandis que librairies et bibliothèques s'offrent conjointement comme la fin logique d'un nouveau processus de lecture.

Sur Google, le lecteur de LMEF peut donc à la fois, se renseigner sur un auteur et/ou son œuvre, tout en parcourant des extraits; et en trouvant une librairie ou une bibliothèque, sur la toile (librairies en ligne partenaires ou bibliothèques en ligne) ou près de chez lui (recensement de bibliothèques et de librairies physiques).

2. A défaut d'œuvres, des valeurs ajoutées offertes par la toile.

De nombreux sites présentent, à défaut d'œuvres intégrales ou d'extraits, certains services complémentaires qui constituent indéniablement une valeur ajoutée.

Les interfaces sont diverses et variées. Il peut tout aussi bien s'agir d'un site spécialisé en littérature (comme biographies.net par exemple), que d'une bibliothèque physique (la BNF^{43@} et ses signets), ou encore d'un site généraliste, comme Wikipédia par exemple. Toutes ces catégories de portails proposent des informations générales, le plus souvent biobibliographiques. Quelques-uns offrent en plus des informations synthétisées, plus complexes, fruit d'un travail préalable de recherche et de regroupement. Des liens hypertextes peuvent par exemple rediriger vers des listes de regroupement par auteur, thème, ou genre (l'exemple de l'indexation des auteurs francophones que propose Wikipédia^{44@} est à ce titre fort intéressant).

En outre, au fur et à mesure de notre navigation, nous avons relevé un autre type de service que les bibliothèques physiques peuvent également proposer. En plus de l'option de repérage d'un livre matériel dans les rayons, certaines mettent à disposition la recherche sur un réseau de bibliothèques partenaires. Les catalogues (« **ensemble de notices qui décrivent les documents que possède une bibliothèque et grâce auxquels on peut identifier et localiser un document** »^{45@}) que met à disposition la Bibliothèque Nationale de France (BN-

^{43@} Bibliothèque Nationale de France, www.bnf.fr

^{44@} fr.wikipedia.org. Lien direct: fr.wikipedia.org/wiki/Littérature_marocaine

^{45@} Définition extraite du site de la BNF www.bnf.fr

Opale Plus et le Catalogue Collectif de France), sont l'exemple le plus éloquent du type service que peuvent proposer les catalogues.

In fine, l'état des lieux de la mise en ligne de littérature marocaine d'expression française donne à voir un bilan mitigé: beaucoup de contraintes qui ont pour conséquence directe le peu d'occurrences constatées.

Mais ce bilan est loin d'être une fatalité, étant donné le nombre de projets (nationaux et internationaux) imprégnés de ces technologies qui voient régulièrement le jour. D'autre part, certaines initiatives se détachent de cette trame de fond et constituent (pour l'instant) l'exception.

II. Les exceptions à la règle: LIMAG, Abdellatif Lâabi et la revue « Souffles »

Le constat général que nous avons établi concernant la LMEF est celui d'une flagrante absence de ressources intégrales en ligne. Néanmoins, deux hommes ont été à l'origine de projets qui constituent l'exception, Charles Bonn et Abdellatif Lâabi.

Le site LIMAG a été créé dans le but de permettre « l'accès rapide aux ressources fournies par la CICLIM⁴⁶ (Coordination Internationale des Chercheurs sur les Littératures Maghrébines), ainsi que l'échange entre les chercheurs de tous les continents » (cf. page d'accueil, lien CICLIM). A l'origine de ce projet, Charles Bonn, professeur de l'enseignement supérieur, ancien directeur du Centre d'Etudes littéraires francophones et comparées de l'Université Paris XIII et co-directeur des deux revues spécialisées en littérature maghrébine⁴⁷. Son projet, informatique cette fois-ci, consiste à diffuser au mieux des ressources sur la **Littérature** du **Maghreb**. L'initiative est née d'un constat de manque d'accès à l'information, d'autant plus dur à gérer dans le cas d'une littérature qui n'est pas censée être limitée à des frontières.

Le second homme est un écrivain qui a décidé de mettre en ligne, sur son site officiel, quelques-unes de ses oeuvres et d'en proposer d'autres, par l'intermédiaire de sites d'hébergement de textes numériques. Abdellatif Lâabi est un écrivain de langue française dont la réputation n'est plus à faire⁴⁸ pour quiconque s'intéresse à la littérature marocaine d'expression française. Auteur et

⁴⁶ La Coordination Internationale des Chercheurs sur les Littératures Maghrébines a été fondée en 1989 et a pour but de « coordonner les travaux des chercheurs sur les littératures maghrébines et les domaines voisins, et d'aider à leur réalisation comme à leur diffusion » (lien CICLIM sur la page d'accueil).

⁴⁷ *Itinéraires et contacts de cultures et Etudes littéraires maghrébines*

⁴⁸ Prix et distinctions à son actif : 1985, Jack Lang le nomme Commandeur dans l'ordre des Arts et Lettres, Prix de l'Amitié franco-arabe, Prix international de poésie, Prix Fonlon Nichols de l'Africain Littérature (Etats-Unis), le Prix de poésie Wallonie (Belgique) et le Prix de l'Afrique méditerranéenne.

poète, A.Lâabi (né en 1942) possède à son actif une production littéraire impressionnante qui ne cesse de s'enrichir depuis l'âge de ses vingt ans. Poésie, romans, essais, autobiographie, puis théâtre, adaptations théâtrales, traductions arabe-français d'œuvres littéraires et livres pour enfants^{49@}; l'auteur a écumé tous les genres et tous les registres. Dans les années 1960-1970, il a dirigé de nombreuses activités littéraires en parallèle de ses oeuvres⁵⁰; lesquelles activités ont sans aucun doute marqué un tournant dans la production littéraire marocaine.

La création avec M. Nissaboury, en 1966, de la revue littéraire bilingue «*Souffles* »/«*Anfas* » (huit numéros en arabe⁵¹) en est l'exemple le plus manifeste. Au lendemain de l'Indépendance, dans un contexte d'arabisation où la langue française était perçue comme celle du colon, cette revue s'est donné pour mission de repenser cette langue en fonction du nouveau contexte dans un langage proche du Marocain francophone. De par les réflexions littéraires critiques qu'elle a soulevées, la revue a défini un nouveau champ d'action pour les écrivains, distinct de la littérature coloniale empreinte d'exotisme ou d'orientalisme et tourné vers l'avenir d'une nouvelle identité bilingue. Cette revue littéraire et culturelle a constitué un espace de liberté d'expression, d'information, de réflexion sur la langue et l'identité nationale mais aussi sur la société, dans ses aspects culturels et économiques. La prise de position est parmi les mots d'ordre de cette rédaction en constant mouvement, et le registre qui regroupe le mieux l'ensemble est indéniablement celui de l'engagement. Aujourd'hui exilé en France, le combat de Lâabi n'est pas fini... Ce combat, ses « Coup(s) de gueule »⁵² le montrent bien, ne s'éteindra qu'avec lui... « **Liberté, le maître mot** »⁵³. Nous aborderons dans la partie qui suit ces trois exemples.

^{49@} Voir bibliographie par genres sur le site officiel de l'écrivain, www.laabi.net.

⁵⁰ Dont la création d'ARC, Association de Recherche Culturelle, en collaboration avec Abraham Serfaty et la revue littéraire et culturelle « *Souffles* »

⁵¹ A partir du numéro 10-11, la revue devient paraît en arabe et en français.

⁵² Voir rubrique « Coups de gueule » sur le site officiel.

⁵³ A.Lâabi, rubrique « Biographie » du site officiel.

A. Le site LIMAG : un bel exemple de promotion sur la toile de la Littérature Marocaine d'Expression Française.

« Pauvre France qui ne sait plus que faire de ses vieux.

Pauvres immigrés qui ne savent plus ce qu'est une famille.

Pauvres Franco-marocains qui n'ont pas fini de se battre pour découvrir qui ils sont.

A supposer qu'ils se découvrent enfin, seront-ils à la hauteur de leur héritage ? »

Tabi, 2000. (Poème mis en ligne par LIMAG, rubrique « Textes »,)

Mis en ligne dès 1998 le site LIMAG, www.limag.com, présente un ensemble d'informations relatives à la Littérature du Maghreb. Charles Bonn⁵⁴ et la CICLIM⁵⁵ (Coordination Internationale des Chercheurs sur les Littératures Maghrébines) sont à l'origine de ce projet de mise en ligne dont la vocation est de mettre à disposition de tous (en particulier des chercheurs) des informations ainsi que des textes, de et sur cette littérature. Cette mise en ligne se fait dans une optique d'échange la motivation première étant de pallier à un manque d'accès à l'information.

Sur cette interface, l'internaute est actif: il peut s'inscrire sur une liste de diffusion pour être informé de l'actualité, adhérer à la CICLIM, ou encore envoyer ses textes sur le forum.

Les consultations de données sur la LMEF, facilitées par l'option « recherche par mots clés », sont diverses: on peut avoir accès à des renseignements sur

- l'actualité, en général et celle des publications (régulièrement mises à jour, rubrique « dernières publications »)
- un auteur ou un thème (consultation « dossiers »)
- les appels à contributions en cours (consultation « Forum »)

⁵⁴ Voir biographie de Charles Bonn en annexe 8.

⁵⁵ « Fondée en 1989, cette association a pour but de coordonner les travaux des chercheurs sur les littératures maghrébines et les domaines voisins, et d'aider à leur réalisation comme à leur diffusion » (lien « CICLIM » sur la page d'accueil)

La plus grande valeur ajoutée de ce site est indéniablement sa banque de données, réalisée par la CICLIM, sous la direction de Charles Bonn. Cette plateforme accueille plus de cinquante cinq mille références de textes de littérature maghrébine, ou traitant de littérature maghrébine, ces écrits ayant été référencés grâce à d'anciennes interrogations de la base de données (il est à noter que l'on ne peut pas poser une interrogation soi-même sans avoir acheté le CD-Rom, mais que cela est faisable en soumettant l'interrogation à C. Bonn qui répond ensuite par courriel). Le lecteur peut y consulter à sa guise un référencement de textes autour d'un thème ou d'un auteur, d'articles ou de travaux universitaires en lien avec le domaine qui nous intéresse⁵⁶. Les textes (extraits ou intégraux) sont tous accessibles depuis la catégorie « Textes », et ce qu'il s'agisse de ceux disponibles sur Internet (hyperlien « Textes intégraux ou complément d'information disponibles sur Internet ») ou de ceux du site LIMAG (lien « textes publiés sur le site LIMAG »). Le tout se présente sous forme d'un recensement alphabétique, clairement répertorié et classé⁵⁷. Ces textes sont soit des textes de littérature maghrébine, soit des textes y ayant trait.

[1\) Les textes intégraux SUR la littérature maghrébine](#)

[1.1\) Textes disponibles sur le site](#)

Sur le site de C.Bonn ; on trouve un grand nombre d'articles, d'études et de textes divers traitant de ce sujet. On peut découvrir, toujours à travers la même section (« Textes ») la collection intégrale des bulletins de la CICLIM⁵⁸ (*Etudes littéraires maghrébines et Littératures maghrébines et comparées*⁵⁹), quatre vingt deux travaux universitaires disponibles dans leur version intégrale⁶⁰, auxquels il faut ajouter des parties du livre de A. Mdarhri Alaoui, *Littérature maghrébine*

⁵⁷ On peut également consulter les sommaires détaillés de la revue de la CICLIM, *Expressions maghrébines*.

⁵⁷ Par ordre alphabétique et par année de parution à partir de 1999.

⁵⁸ Ces bulletins rendent compte de l'actualité littéraire et culturelle.

⁵⁹ Lien « La collection complète d' Etudes littéraires maghrébines »

⁵⁹ Lien « Des thèses et travaux universitaires »

*d'expression française*⁶¹, plusieurs fiches auteur et divers textes et articles⁶² (comme par exemple « Géographie de l'étrangeté en littérature francophone », 2004, posté par Eloise Blumet).

1.2) Textes disponibles sur Internet à partir de LIMAG.

Les textes disponibles sur Internet, compte tenu de leurs champs de diffusion plus large, offrent de nouvelles perspectives au chercheur. A partir des référencements de la banque de données, il peut facilement accéder à un autre site, le plus souvent directement à la page correspondante (sans passer par l'intermédiaire de l'accueil). La cinquantaine de sites que l'on peut atteindre sont divers et variés. Certains sont spécialisés en littérature comme *lire.fr* (www.lire.fr), *Le Matricule des anges* (www.lmda.net), ou *Périphéries* (www.peripheries.net); voire en littérature maghrébine (tous les liens qu'offre LIMAG y sont répertoriés); d'autres sont plus généraux mais se sont intéressés à un moment donné à cette littérature. Cet ensemble est très hétéroclite, on y trouve en effet:

- des sites d'édition et de revues électroniques comme *Ecrits...vains* (ecrits-vains.com) ou *00h00.com* (www.00h00.com)
- d'autres interfaces, spécialisées dans des domaines différents (www.afrik.com ou www.algeria-interface.com, ou encore www.metafort.org.)

La plupart de ces liens donnent à voir des extraits, le classement de la banque de données ne faisant malheureusement pas de différence entre les textes intégraux et les extraits.

2) Les textes intégraux de littérature maghrébine.

2.1) Les textes d'auteurs « anonymes »

En ce qui concerne les textes de littérature marocaine hébergés sur LIMAG même, soulignons qu'on ne trouve malheureusement aucune oeuvre littéraire d'auteur « reconnu ». La plupart des hyperliens répertoriés dirigent

⁶¹ *Littérature maghrébine d'expression française* (1996 Paris ; EDICEF, AUPELF)

⁶² Lien « Un grand nombre de textes et d'articles divers »

l'internaute vers des dossiers biobibliographiques (liens au sein même du site) ou vers des écrits d'internautes postés sur le site. Ces derniers sont essentiellement des poèmes, mais on peut trouver aussi quelques nouvelles, parfois un roman. A titre d'exemple, on peut citer les nouvelles de Charry Karamoukian (« L'Occident ! Le sale Occident ! », 2001) et de Larbi Graine (« Le jeu », 2000), une adaptation théâtrale d'Isabelle Censier, *L'Enfant de sable*, d'après deux œuvres de Tahar Ben Jelloun (*L'Enfant de sable* et *La Nuit sacrée*) ou encore un roman autobiographique, posté en 2000 par un(e) dénommé(e) « Yasmine ».

LIMAG présente des écrits spontanément diffusés par leurs auteurs, qui, certes ne sont pas reconnus ou dont ce n'est pas la profession « officielle » (un écrivain étant une « personne qui fait de la création littéraire sa profession »^{63@}) mais après tout, Driss Chraïbi ou Tahar Ben Jelloun⁶⁴, n'étaient ils pas dans le même cas lorsqu'ils ont commencé à écrire? Peut-être sommes nous là en présence d'une pépinière de futurs écrivains...

2.2) Les textes d'auteurs « reconnus »

Le référencement des écrits sur la toile présente peu d'occurrences de textes intégraux, ce qui n'est pas surprenant étant donné l'état de pénurie de mise en ligne de la LMEF⁶⁵. Parmi les sites que nous avons évoqués ci-dessus, seuls trois proposent des textes dans leur intégralité: *Ecrits...vains*, *ClicNet*^{66@} et le site de « Souffles »^{67@}.

Le premier propose quatre poèmes de l'écrivain tunisien Tahar Bekri⁶⁸. Le second est un éditeur de ressources virtuelles en français connu de tous les amateurs de littérature en ligne. Les liens de *ClicNet* référencés par LIMAG

^{63@} Définition de l'encyclopédie Encarta, www.encarta.msn.com

⁶⁴ Ben Jelloun a d'abord été enseignant de philosophie; Chraïbi, quant à lui, était ingénieur en chimie.

⁶⁵ Voir première partie du mémoire.

^{66@} clicnet.swarthmore.edu/

^{69@} clicnet.swarthmore.edu/souffles/sommaire.html

⁷⁰ Un dossier complet est consultable

dirigent vers des écrits maghrébins (récits de la nouvelliste algérienne Leila Sebbar ou poèmes du poète français d'origine kabyle, Rabah Belamri) mais aussi vers d'autres textes (spécifiquement marocains) de A.Lâabi. L'internaute peut lire sur cette interface des textes de Lâabi, mais aussi accéder à des numéros de la revue qu'il a dirigée. Un lien hypertexte mène le lecteur cybernétique vers la page d'accueil de ClicNet. Une fois qu'il y a accédé, il lui suffit d'effectuer une recherche sous les termes de « Lâabi » ou de « Souffles » pour découvrir un corpus de textes librement consultables (dans la seconde partie de ce mémoire nous analyserons en détail ce site).

Enfin, le troisième site n'est autre que celui animé par Anne George, que nous serons également amenés à étudier dans les pages suivantes⁶⁹). Répertorié sous le nom de « Souffles », il offre, en exclusivité, l'intégralité des numéros.

Cela fait bien peu d'occurrences des textes complets, certes, mais, comme nous l'avons dit précédemment, la plupart des textes intégraux accessibles depuis LIMAG sont le fruit d'initiatives de particuliers, cela étant, évidemment, tout aussi valable pour les écrivains.

2.3) Quelques remarques...

A ce constat d'ordre général de la mise en ligne sur LIMAG, il nous faut à présent faire deux remarques relatives à la consultation de textes.

La première est en rapport avec le fonds bibliographique: les extraits et les textes intégraux ne sont pas différenciés par la base de données. En fait, cette dernière ne présente aucun autre type de regroupement ; ni de genre, ni de thème. Cet élément s'est avéré être une limite dans le cas d'un travail spécifique comme ce mémoire. Textes de littérature ou en traitant, extraits et ouvrages intégraux, le terme même de littérature « maghrébine » qui englobe plusieurs littératures pourtant bien distinctes; tout est proposé en bloc; la démarche de synthèse revenant au chercheur.

La seconde remarque concerne la mise à jour de certains liens. Le référencement étant mis à jour grâce à des « interrogations » posées par le visiteur du site, certains liens ont parfois une validité expirée. L'exemple le plus frappant

⁶⁹ Deuxième partie du mémoire.

est celui de www.00h00.com, éditeur en ligne qui n'est plus en activité depuis 2002 ; et l'on trouve de nombreux cas similaires (comme les liens de « Défis sud » et de l'AMEF⁷⁰, pour ne citer que ceux là).

Mais ces remarques ne sauraient en aucun cas remettre en doute la valeur de ce site qui se veut avant tout interface de travail collectif sur laquelle l'internaute, actif, participe à l'actualisation des données (par ses interrogations de la base de données notamment). La balance du bilan après y avoir navigué penche largement du côté positif. De ce site, on retient surtout une incroyable diversité de ressources de littérature maghrébine; notamment celle des textes, œuvres intégrales comme extraits.

B. La mise en ligne de textes sur le site officiel de Lâabi

Comme nous l'avons vu la mise en ligne de textes contemporains de littérature d'expression française est soumise à une stricte législation. L'alternative à cette dernière est sans aucun doute l'initiative d'auto promotion (comme dans les cas belge et québécois). En général, l'initiative vient d'amateurs ou d'écrivains désireux de mettre à disposition de tous cette littérature. Pour ce qui est des initiatives d'auteurs marocains d'expression française, Abdellatif Lâabi est à lui seul l'exception qui confirme la règle: le 14 Janvier 2005 il met en ligne son site officiel (www.laabi.net) qui propose un ensemble d'informations, régulièrement actualisées. Une quinzaine de rubriques regroupent des informations sur le poète⁷¹, son œuvre⁷² et ses travaux de collaboration⁷³. La volonté d'informer au mieux le lecteur, sur son actualité et sur ses interventions, est manifeste. Jusque là, rien de bien original pour un site officiel d'écrivain. La nouveauté réside ici dans le choix d'offrir des textes et de les mettre à disposition de tous, par l'intermédiaire de la toile.

⁷⁰ Association Marocaine des Enseignants de Français.

⁷¹ Biographie à la troisième personne qu'il a lui-même rédigée et agenda de son actualité

⁷² Trente trois publications regroupées sous la rubrique « bibliographie », sous forme de tableau hypertextuel avec des catégories de genres: poésie, romans, théâtre, jeunesse, livres publiés au Maroc, livres d'artistes, traductions de l'arabe, traduction, livres traduits en arabe, autres publications, prochaines publications, accueil.

⁷³ Rubriques « Théâtre », « Lectures/Spectacles », « Discographie » et « Jocelyne Lâabi »

Dans la partie qui suit, nous verrons quel corpus de textes l'écrivain a sélectionné pour la mise en ligne avant de nous pencher sur des aspects intrinsèquement liés au numérique, à savoir les services et l'interface du site qui apportent une véritable valeur ajoutée.

1. Les textes mis en ligne.

« Du droit de t'insurger tu useras

quoi qu'il advienne (...)

À ces conditions préalables

tu mériteras ton vrai nom

homme de parole

ou poète si l'on veut.

(Du droit de t'insurger, Inédit, Janvier 2006, www.laabi.net, rubrique archives.)

L'homme de parole est celui qui se doit de parler, de dénoncer. Pour le poète, la prise de position n'est pas un choix ou un passe-temps mais un devoir doublé d'une nécessité. Le poète est lié à ses combats, il se doit de les poursuivre sans vergogne et par tous les moyens d'expression possibles. Quoi de plus naturel donc, pour Lâabi à l'ère du numérique, que d'utiliser ce nouveau vecteur de communication et de diffusion ? Quoi de plus naturel pour ce poète que de diffuser un corpus en ligne constitué de poèmes de son œuvre, mais aussi de « coup(s) de gueule » ?

1.1) Un accueil qui en dit long sur les intentions de l'auteur

Les rubriques « Choix de textes », « Archives », « Coup de gueule » et « La revue *Souffles* » rassemblent l'ensemble des textes disponibles. Un tiers du

contenu du site est donc dédié à la diffusion de textes divers et cette volonté de large diffusion est soulignée dès la page d'accueil. Celle-ci constitue le premier contact avec l'internaute et dans le cas présent elle donne à voir une ferme volonté d'offrir des textes. D'emblée l'internaute peut lire un « Inédit » (Janvier 2007) et consulter quatre extraits de *Ecris la vie* (2005, éditions la Différence). D'emblée, il comprend en jetant un bref coup d'œil au sommaire des rubriques les intentions du poète. Il établit une certaine proximité avec lui ⁷⁴, il a la sensation de pénétrer dans un univers privé, au sein duquel on lui offre des textes et quelques scènes privées ⁷⁵ tandis que dans un même temps on lui souffle des critiques et des opinions.

1.2) Les extraits de poèmes de Lâabi

Les liens vers les rubriques « Choix de textes » et « Archives » dévoilent des extraits de recueils de poésie du fondateur de « *Souffles* ». Ces deux rubriques regroupent l'ensemble des textes poétiques disponibles directement sur cette interface. En cliquant sur le premier lien, on découvre trois courts poèmes de *L'Etreinte du Monde* (éditions la Différence, 1993) pour commencer ; lesquels sont suivis de poèmes respectivement issus de *Poèmes périssables* (éditions la Différence, 2000), *Les fruits du corps* (éditions la Différence, 2003), *L'Automne promet*, (éditions la Différence, 2003), *Ecris la vie* (éditions la Différence, 2005). Les « Archives », quant à elles donnent à voir « Empreintes », un poème extrait de *Ecris la vie* ainsi que « La flamme de la petite bougie » (poème extrait de *Ruses de vivant*, éditions Al Manar, 2004). A ces poèmes, il faut en ajouter deux autres intégraux, en l'occurrence « Lettre à Florence Aubenat » et « Du droit de t'insurger » (*Inédit*, Janvier 2006).

⁷⁴ Il est noter que l'appellation de « site officiel » jugée pompeuse par beaucoup, donne généralement à voir des interfaces plus classiques. Le contenu gagne en crédibilité (c'est l'auteur lui-même qui informe) mais est en général très conventionnel.

⁷⁵ De nombreuses photos (dont deux dès la page d'accueil) ainsi que la facilité de navigation contribuent à donner un aspect très personnel au site pourtant « officiel » de l'auteur.

1.3) Les textes engagés

Comme l'indique son nom, la rubrique « Coups de gueule » regroupe des écrits dans lesquels l'auteur a pris position ou réagi le plus souvent sur des sujets en rapport avec le Maroc. Regards critiques sur des questions d'ordre

- culturel (« Halte à l'Amnésie! », « Tel un champ en déshérence, la culture! », « Trois ans au service du cinéma marocain »)
- littéraire (« Les mots qui brûlent »⁷⁶),
- nationale (« Le Maroc, malade du Sahara? » -en français et en espagnol⁷⁷⁻, « Ultra majoritaire, le camp intégriste? »⁷⁸, « Question de mémoire »⁷⁹)
- ou internationale (« Manifeste de Madrid », « Gens de Madrid, pardon ») ; huit textes sans concessions dans lesquels le poète, investi d'une mission, expose son point de vue de manière argumentée et constructive.

Les « Archives » que nous avons évoquées plus haut constituent elles aussi un fonds intéressant d'écrits engagés. En effet, les poèmes « Lettre à Florence Aubenas » et « Du droit de t'insurger » (*Inédit*, Janvier 2006) sont deux textes intrinsèquement liés à l'engagement, celui d'une femme « emmurée » et celui de l'homme de parole, du poète. Par ailleurs, l'auteur a choisi également d'archiver dans cette rubrique une courte réflexion (non datée) sur l'identité, « Puisqu'il faut parler d'avenir » ainsi qu'une intervention.⁸⁰

Les écrits disponibles sur le site officiel, sont donc poétiques et/ou engagés, conformément au rôle du poète tel que Lâabi le conçoit. Pas moins de seize poèmes, extraits ou intégraux, et une dizaine de textes dans lesquels il s'engage ; tel est le bilan du corpus disponible directement sur l'interface du site.

⁷⁶ Intervention à la biennale internationale de poésie de Liège (4-7 septembre 2005)

⁷⁷ « Marruecos, enfermo del Sáhara », *EL PAÍS - Opinión* - 04/07/2005

⁷⁸ Lettre ouverte à l'équipe de *Tel Quel*, hebdomadaire marocain.

⁷⁹ Lettre ouverte à Monsieur le Maire de la ville de Fès

⁸⁰ Intervention de Lâabi à la « Rencontre (...) les 12 et 13 Mai des collectifs marocain et espagnol contre le terrorisme et pour la fraternité et la paix entre les deux peuples ».

2. La valeur ajoutée de cette numérisation

Les bibliothèques en ligne offrent un panel de possibilités qui viennent s'ajouter à celles déjà proposées par les bibliothèques dites « classiques ». En effet, comparativement à celles ci, les bibliothèques virtuelles sont dotées d'atouts supplémentaires (notamment la liberté de consultation, d'un point de vue temps, espace et durée) et offrent de nouveaux services grâce à un support malléable qui élargit le champ des possibilités.

2.1) Des textes qui s'offrent d'eux-mêmes

Les tous premiers mots que l'on découvre en accédant à laabi.net sont ceux d'un poème (« *Inédit* », Janvier 2007) qui s'offre de lui-même au lecteur. Suit un lien hypertextuel qui en dévoile quatre autres, extraits de *Ecris la vie*⁸¹. Le premier contact que représente l'accueil d'un site se matérialise dans le cas présent par la ferme affirmation d'une volonté de diffusion de textes. Dans une bibliothèque classique, les poèmes ne s'offrent pas d'eux-mêmes, encore moins extraits de leurs recueils et regroupés de manière logique... Seuls les ouvrages critiques, fruit d'un travail préalable de chercheur(s), présentent ce type de regroupements. En aucun cas une bibliothèque matérielle ne synthétise les informations dans différents ouvrages pour faciliter la recherche. Elle se contente de les exposer de manière logique le travail de déblaiement revenant au chercheur doté de logique. Ici, dès la première page du site tout est déblayé et répertorié pour faciliter l'accès à des textes donnés, sur un site donné, perdu parmi tant d'autres sur le réseau.

2.2) Une interface simple d'utilisation

Dès la page d'accueil, l'internaute peut clairement visualiser le contenu du site, comprendre à quel type d'informations il aura accès et localiser les textes. L'interface, simple et claire d'utilisation, se divise en deux volets déroulants: l'un

⁸¹ Quatre poèmes extraits de *Ecris la vie*, éditions la Différence, 2005.

central⁸² expose d'office les poèmes précités ; l'autre, sur la gauche, présente le sommaire de quinze rubriques thématiques⁸³. Trois d'entre elles ont un intitulé qui ne permet aucun doute quant à l'appellation de « bibliothèque en ligne »: « Choix de textes », « Coup de gueule » et « La revue Souffles ». Il apparaît clairement qu'en cliquant sur l'un de ces liens on accède à un choix de textes sélectionnés par l'auteur (ce qui inclut les siens) ; de même qu'il s'agit de créations littéraires et/ou engagées. Pour ce qui est de la rubrique sur la revue, il suffit de suivre le lien pour voir s'afficher ce message «Consultez tous les numéros de *Souffles* sur le site internet animé par Anne George » qui vient confirmer ce qui était déjà clairement suggéré: le site a pour vocation première d'offrir des écrits de toutes sortes et de toutes formes (extraits et intégraux, littéraires ou autres). Pas besoin de recherche préliminaire, une production riche et hétéroclite est disponible, à proximité, et ce d'un simple « clic ».

2.3) Les apports des liens hypertextuels

La caractéristique principale du numérique est l'aspect hypertextuel. Sur Internet, les documents sont au format HTML (hypertext markup language), format qui autorise la navigation d'un document à un autre. Cette liberté de circulation est assurée par des liens hypertexte (ou hyperliens) qui permettent de naviguer d'une page à l'autre. Sur le site de l'auteur, on en recense une quantité infinie: toutes les pages sont agrémentées de liens internes (vers une autre page du même site) et un certain nombre d'entre elles contiennent aussi des liens externes (vers la page d'un autre site Web). Enfin à chaque bas de page on trouve un lien qui guide vers l'accueil, point de repère pour l'internaute novice ou perdu. La navigation d'une rubrique à l'autre (liens internes) est fluide, facilitée par les hyperliens du corps de texte et du sommaire (qui reste toujours visible). Ainsi, on peut aisément consulter la rubrique biographie et accéder instantanément par un

⁸² Ce volet est composé de deux photographies de l'auteur, de poèmes et d'un résumé de son actualité.

⁸³ Détail des rubriques: accueil, agenda, biographie, bibliographie, choix de textes, coup de gueule, la revue *Souffles*, théâtre, lectures/spectacles, discographie, Jocelyne Lâabi, liens, photos, archives, contacts).

clic à une fiche bibliographique, ou encore passer de cette même rubrique à celles de « La revue *Souffles* » ou de « Jocelyne Lâabi ». Ce type de lien, cela va de soit, multiplie les possibilités de consultation au sein d'une interface précise qui élimine toute éventualité de recherche infructueuse.

Les liens externes sont eux aussi fortement présents. Ils redirigent vers une page d'un autre site (page d'accueil ou page quelconque, auquel cas on parle de « lien externe profond »). Ainsi, on peut accéder aux pages d'accueil des maisons d'édition La Différence et Al Manar^{84@}, ou encore à celles de sites d'auteurs comme Qassim Haddad^{85@}. Les liens externes profonds permettent, quant à eux, de voir une page en rapport direct avec la dernière consultée. La rubrique « Liens » est en toute logique celle qui les regroupe⁸⁶. Une passerelle est directement créée entre le nom et la page de biographie critique correspondante. Cette opération se fait par l'intermédiaire d'autres sites d'hébergement, en l'occurrence pour M.Dib, A.Arnaout, M.Kacimi, S.Farzat et Jean Bazaine, il s'agit respectivement de www.ladifference.fr, <http://web.ifrance.com/>, www.lasyrie.fr/ et <http://imagoart.club.fr>). Autre exemple frappant de lien externe: à l'intérieur de la rubrique « Revue *Souffles* » on trouve un lien vers le site d'Anne George et l'intégralité des numéros mis en ligne.

2.4) La numérisation

Le dernier point que nous aborderons ici est celui de la valeur ajoutée de la numérisation. Soucieux d'utiliser tous les apports de l'ère du numérique, notre auteur a fortement utilisé les procédés de digitalisation pour illustrer son site. L'illustration picturale, par l'intermédiaire d'une calligraphie⁸⁷ ou d'une peinture⁸⁸ numérisée, vient s'ajouter aux mots, comme pour les compléter.

^{84@} Rubrique « Liens », lien direct editmanar.free.fr/, www.ladifference.fr.

^{85@} Rubrique « Liens », lien direct www.haddad.com/

⁸⁶ A l'exception d'un autre lien du même type, vers France Culture (pour une retransmission audio d'une émission radio avec Abdellatif Lâabi et Jocelyne Lâabi) dans la rubrique « Archives », tous ces liens sont dans la rubrique précitée.

⁸⁷ Rubrique « Revue *Souffles* ».

⁸⁸ Rubrique « Bibliographie », catégorie autres publications, Jbiha par Chaoui,

D'autre part, il a recours à la photographie⁸⁹ et à la numérisation pour des affiches de pièces de théâtre (rubrique « Théâtre » quatre affiches de mise en scène d'œuvres théâtrales de Lâabi sont numérisées), des pochettes de disques⁹⁰, ou encore des couvertures de livres⁹¹ (pas moins de trente trois couvertures de ses œuvres et huit autres pour celles de Jocelyne Lâabi). La possibilité qui est ici offerte de passer instantanément d'un texte à une image dont les localisations sont distinctes, de voguer d'un support à l'autre, est une qualité d'interactivité propre au World Wide Web. Cette association texte / image, bien qu'elle puisse évidemment exister dans les bibliothèques physiques, ne peut cependant pas se manifester d'une manière aussi immédiate et sans prise d'initiative de la part du lecteur pour créer une corrélation entre les deux.

C. La mise en ligne de l'intégralité de « Souffles » (animée par Anne George et par l'intermédiaire de l'Université de Seattle)^{92@}

Le colloque de Hammamet qui a réuni A.Lâabi et Thomas Spear, professeur de français à la « City University » de New York⁹³ (colloque organisé en juin 1997 par Hédi Abdel-Jaouad⁹⁴), marque le début de la grande aventure de numérisation de *Souffles*. Thomas Spear lorsqu'il fait la promotion de cette digitalisation achevée évoque ce moment où tout a commencé: « **Quand j'ai proposé à Abdellatif Lâabi de m'occuper à mettre Souffles en ligne (...) je n'aurais jamais pu imaginer ce qui était impliqué avec ce projet** ». A l'origine de cette conversion du papier au système numérique, deux initiatives, celle de Lâabi d'abord, dont l'argument de mise en ligne est lié au fait que la revue est

⁸⁹ Deux en page d'accueil puis une dizaine réparties dans les rubriques biographie, bibliographie, coup de gueule, théâtre, lectures/spectacles et Jocelyne Lâabi.

⁹⁰ Rubrique « Discographie » pochette numérisée qui illustre « *L'étreinte du temps* ».

⁹¹ Rubrique bibliographie: les liens mènent vers un menu déroulant présentant les œuvres du genre correspondant; illustrées par une numérisation de la couverture. Rubrique Jocelyne Lâabi,
^{92@} www.seattleu.edu/souffles/

⁹³ Thomas Spear est aussi le directeur du site French@Lehman, de la City University of New York, qui rassemble toutes les ressources Internet francophones.

⁹⁴ « Hédi Abdel-Jaouad, natif de Gabès, est professeur au Skidmore College à New York. Il est l'auteur de *Fugues de barbarie: les écrivains maghrébins et le surréalisme* et de nombreux articles sur la littérature francophone. » [@]Source, dizlit.fr, site consacré à la littérature algérienne, www.dzlit.free.fr/habdeljaouad.html.

depuis longtemps introuvable : « **Aujourd'hui, vingt-cinq ans après son interdiction en 1972, Souffles est devenue pratiquement introuvable. Trop peu de bibliothèques peuvent la proposer à leurs lecteurs ou aux chercheurs, que ce soit au Maghreb, en France ou ailleurs. Et pourtant cette revue est incontournable pour qui veut travailler sur la littérature maghrébine** »^{95@}.

Thomas Spear sera le premier à entreprendre un travail de titans qui s'étendra sur sept longues années et sollicitera le concours de deux autres personnes, à savoir, Carole Netter de ClicNet et Anne George de l'Université de Seattle. D'abord disponible sur deux interfaces différentes (celle de ClicNet et celle d'Anne George), la revue est désormais (depuis 2004) mise en ligne en exclusivité par l'université, à l'adresse suivante www.seattleu.edu/souffles/. On y trouve l'intégralité des dix sept numéros (cinq des numéros étaient doubles) publiés en l'espace de cinq ans, entre 1966 et 1971.

Dans la partie qui suit, nous verrons quel corpus de textes la revue propose, puis nous dégagerons des valeurs ajoutées de cette mise en ligne que nous n'avions pas constatées dans les deux exemples précédents.

1. Le corpus de textes intégraux mis en ligne.

1.1) Les textes engagés

Nous l'avons dit, *Souffles* était profondément engagée. Le lecteur peut donc aujourd'hui consulter en ligne des articles ou des dossiers liés à l'actualité du moment, ou aux réflexions littéraires qu'impliquait le contexte politico-social à la fin des années 60, début 70. La plupart de ces textes ont été écrits par des auteurs de littérature marocaine d'expression française, qui, à l'instar de Lâabi, ont engagé leurs plumes pour défendre une cause. La question palestinienne est largement abordée dans différents numéros, en particulier dans un numéro spécial Palestine (numéro15), mais la rédaction s'est aussi penchée sur d'autres faits de

^{95@} Citations extraites d'un article sur le site Fabula, en janvier 2005 par Nicolas Wanlin, la source originelle étant Thomas Spear. www.fabula.org.

l'actualité culturelle ou politico sociale, la situation du théâtre au Maroc⁹⁶, l'actualité et la situation de la peinture au Maroc⁹⁷, ou encore la question de la culture nationale⁹⁸. On compte également des dossiers ou numéros spéciaux, sur l'enseignement⁹⁹, le cinéma¹⁰⁰, l'Afrique ou encore les colonies portugaises¹⁰¹.

1.2) Textes libres et poèmes

Dans ce corpus de numéros, on trouve une grande quantité d'écrits en français d'auteurs marocains. Rappelons-le, cette revue était une véritable pépinière d'écrivains désormais reconnus, comme Tahar Ben Jelloun, Abdelkébir Khatibi, Mostafa Nissaboury, Mohammed Khair Eddine et l'incontournable Abdellatif Lâabi. Les textes sont de formes diverses, poèmes comme textes libres occupent une place constante dans ce trimestriel. Pas moins de huit occurrences de textes intégraux de poètes francophones dès le premier numéro numérisé: des poèmes de Mohamed Fatha¹⁰² (sans noms), « horoscope », « mémorandum » et « tract » de Khair Eddine, « marasmes » de Lâabi et « exorcisme, poèmes » de Nissaboury. Au fil des publications en ligne, on découvre les textes intégraux d'autres auteurs ayant participé à cette rédaction en constant mouvement. Abdelkébir Khatibi et Ahmed Bouanani débute leur longue collaboration dès le second numéro (2^{ème} trimestre 1966). En consultant celui-ci le lecteur cybernétique peut lire trois poèmes du premier, « la rue », « devenir » et « émeute », ainsi qu'un quatrième poème, de Bouanani, « textus ». D'autres écrivains et/ou poètes peuvent être lus sur le site animé par Anne George, tels que Abdelaziz Mansouri¹⁰³, Abdelkader Lagtaâ¹⁰⁴, ou encore Tahar Ben Jelloun pour ne citer qu'eux. A ces textes disséminés, il faut ajouter le numéro 10-11 de *Souffles* qui mérite une attention toute particulière dans la mesure où il est quasi entièrement composé de textes d'auteurs (en arabe et en français ; une dizaine

⁹⁶ Numéro 3, 3^{ème} trimestre 1966.

⁹⁷ Numéro 4, 4^{ème} trimestre 1966, numéro 5, 1^{er} trimestre 1967, numéro 6, 2^{ème} trimestre 1967, numéro 7-8, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 1967 numéro dédié à la peinture, numéro 9, autres numéros avec chroniques sur expositions.

⁹⁸ Numéro 4, 1^{er} trimestre 1967, numéro 6, 2^{ème} trimestre 1967.

⁹⁹ Numéro 20-21, 1^{er} trimestre 1971.

¹⁰⁰ Numéro 3 spécial cinéma, articles divers: numéros 12, 13 -14 et 18.

¹⁰¹ Numéro 19, 1970.

¹⁰³ Un texte par exemple dans le numéro 18, mars avril 1970.

¹⁰⁴ Dès le numéro 5, 1^{er} trimestre 1967.

pour chaque langue) ; atteignant par là même le paroxysme de la bibliothèque numérique.

1.3) Textes d'analyse de la littérature marocaine d'expression française

Les numéros contiennent des écrits intégraux d'auteurs marocains francophiles, mais aussi de nombreuses analyses et critiques de la LMEF, concernant ses auteurs, ses formes diverses, son état, ses aspirations et son devenir. On peut citer encore une fois le numéro 10-11, qui propose les articles suivants: Abdallah Stouky¹⁰⁵, « L'intellectuel du tiers-monde et l'édification nationale », M. Lacheraf¹⁰⁶, « Le roman maghrébin », T. Ben Jelloun, A. Khatibi, M. Nissaboury et A. Lâabi¹⁰⁷, « Bibliographie critique maghrébine », Bouanani¹⁰⁸, « Pour une étude de la littérature populaire marocaine »).

L'ensemble de ces textes digitalisés, de ou sur la littérature, constitue un corpus littéraire d'une qualité indéniable, car à la fois riche, diversifié, et accessible, puisque la mise en ligne les offre en libre consultation.

2. La valeur ajoutée de cette numérisation de Souffles

Cette bibliothèque digitalisée présente toutes les propriétés intrinsèques au numérique. Comme dans les cas de bibliothèques précédentes, et toujours comparativement à une bibliothèque physique classique, ces propriétés lui confèrent indéniablement une valeur ajoutée. En naviguant sur www.seattleu.edu/souffles/, on retrouve des caractéristiques communes au site de Lâabi: une volonté, marquée dès la page d'accueil, d'offrir des textes intégraux, à travers une interface claire, à arborescence simple, grâce à une navigation hypertextuelle, composée de nombreux liens internes, quasiment tous les textes étant illustrés par des numérisations d'images.

Cependant, ces ressources numériques communes occupent ici une place nettement plus importante, voire centrale. N'oublions pas que ce site a pour but

¹⁰⁵ Numéro 4, 4^{ème} trimestre 1966

¹⁰⁶ Numéro 13-14, 1^{er} et 2^{ème} trimestre 1969

¹⁰⁷ Numéro 13-14, 1^{er} et 2^{ème} trimestre 1969

¹⁰⁸ Numéro 5, 1^{er} trimestre 1967.

de mettre à disposition du lecteur cybernétique un corpus intégral de la revue, en ayant recours aux « plus » du numérique (interface visuelle, arborescence claire, aspect hypertextuel), l'intégralité du contenu mis en ligne ayant été numérisé. Nous commencerons par aborder ce point de la numérisation.

2.1) La numérisation

Celle-ci occupe indéniablement une place centrale. Tout d'abord, parce que l'essentiel du contenu de ce site est le fruit d'un travail de numérisation. Cette diffusion de la revue est intrinsèquement liée aux possibilités qu'offrent l'ère du numérique en général et la numérisation en particulier. La revue, depuis sa dernière publication en 1971, était devenue introuvable. Arrive Internet et son potentiel de libre diffusion sur la toile mondiale. Le co-directeur de *Souffles* décide alors de mettre à profit les atouts de la digitalisation pour diffuser largement des numéros rescapés; depuis longtemps introuvables. Cette diffusion (qui plus est gratuite) de la revue n'aurait donc pas été possible sans les procédés de numérisation qui permettent de reproduire scrupuleusement du texte comme de l'image, et ce en plusieurs exemplaires, à partir d'une seule version sans engager le moindre coût.

D'autre part, la digitalisation est omniprésente dans les différents numéros en ligne. Dès la page d'accueil, les revues sont présentées par l'intermédiaire d'une digitalisation des couvertures. De prime abord l'image replace les mots, et ce dans un souci de reproduction conforme à la version papier. Par la suite, la numérisation se manifeste constamment: chaque numéro est agrémenté de multiples numérisations (peintures, affiches, couvertures).

Cette mise à disposition, gratuite, pour un public infini de lecteurs, d'une publication de plus de trente ans, associant image et textes, n'aurait jamais pu voir le jour sans la numérisation. Celle-ci se manifeste comme simple illustration au fil des numéros, mais dépasse d'autre part ce rôle, en étant l'essence même de ce projet, et en présentant la revue telle quelle, dans un respect de la mise en page originelle.

2.2) L'aspect hypertextuel

L'aspect hypertextuel est lui aussi plus développé que sur le site officiel. Là encore, dès la page d'accueil, les numérisations de couvertures sont accompagnées d'un accès direct aux sommaires (sauf pour les numéros 13-14, dont le sommaire, en arabe, n'a pas été reproduit), et des en-tête et pieds de page hypertextuels redirigent vers des pages informatives:

- sur le co-fondateur de la revue (une biographie de Lâabi, « présentation d'Abdellatif Lâabi », différente de celle du site de l'écrivain),
- sur *Souffles* (« réédition et revue de presse de *Souffles* »)
- et sur « le droit d'auteur sur Internet ».

D'autre part, pour chaque sommaire de numéro sélectionné, on accède à une table des matières interactive sur laquelle il suffit de cliquer pour être guidé vers l'article ou le texte correspondant. Gain de temps, mais aussi clarté quant au contenu de chaque numéro. Chaque page de sommaire contient aussi des en-têtes¹⁰⁹ et pieds de pages¹¹⁰ munis de liens hypertexte internes.

L'ensemble de ces hypertextes facilite la navigation et permet une flexibilité dans la consultation de documents. Les passerelles numériques qui se créent d'une interface à l'autre permettent de consulter plusieurs pages simultanément, sans pour autant perdre en clarté. Les accès sont donc démultipliés et ouvrent des alternatives nouvelles qui s'ajoutent, aux caractéristiques « classiques » d'une bibliothèque physique, ainsi qu'à celles de la publication originelle. Les hypertextes permettent des liens qui ne pouvaient exister dans la version imprimée, mais qui constituent sans aucun doute un atout puisqu'ils offrent un panel de nouvelles possibilités de consultation de la revue.

Le monde du virtuel permet donc dans le cas de « Souffles » des associations nouvelles (de textes et d'images) et crée des passerelles entre différents documents. Le but: présenter au mieux un corpus intégral, avec un souci de conformité sans être pour autant fermé aux nouvelles possibilités de synthèse offertes par la toile.

¹⁰⁹ Liens vers copyright et rappel du numéro consulté (identifié par une numérisation de la couverture, et une datation par trimestre et année de publication).

¹¹⁰ Liens « extraits de correspondance », « index des auteurs », « Informations sur la revue », « Souffles: sommaire général », page « suivant(e) ».

2.3) Quelques remarques...

Comme dans le cas du site de LIMAG, il nous faut ici souligner quelques limites relatives au contenu du corpus mis en ligne et à la mise à jour du site.

D'une part, le fonds bibliographique présente un corpus défini, dans son intégralité certes ; mais celui-ci est un répertoire précis qui ne donne pas à voir de la LMEF en général, ni ne présente de liens vers d'autres textes de cette même littérature. D'autre part, la mise en ligne nécessite une mise à jour continue. Des commentaires de la page d'accueil annoncent que les numéros 1 à 6 sont sur @ClicNet, alors qu'ils sont tous mis en ligne sur le site de l'Université de Seattle depuis 2004 ; des fautes de frappe ont survécu au temps, certains liens ne sont plus fonctionnels tandis que d'autres redirigent vers une page différente de celle annoncée (exemple des liens vers les six premiers numéros).

Mais ces remarques, que ce soit dans le cas de LIMAG, du site de Lâabi ou encore de *Souffles* (dont l'énorme charge de mise à jour est confiée à seulement une personne) ne diminuent nullement la qualité de ces mises en lignes qui constituent, rappelons-le, les seules exceptions dans le cas de la LMEF.

Les mises en ligne de Abdellatif Lâabi et Charles Bonn nous donnent à voir de beaux exemples de réussite. Grâce à eux, et à eux seuls, des œuvres intégrales de littérature marocaine d'expression française sont diffusées, gratuitement, à travers le monde. Exception faite de ces deux initiatives qui constituent des cas isolés l'on ne peut que constater la faible présence de cette littérature sur la toile. Le point commun entre ces projets est de toute évidence la ferme volonté d'abolir cet état de fait, et ce en partant du principe qu'au-delà du constat seule l'action est efficace. Cette question nous amène à réfléchir plus concrètement à l'élaboration d'une bibliothèque numérique qui présenterait de la LMEF (et qui pourrait, dans l'idéal, être spécialisée). Pour ce faire, il convient de s'interroger sur la faisabilité d'une bibliothèque numérique, dans un pays en voie de développement, pour une littérature, qui plus est, de langue étrangère. Quels sont les tenants et les aboutissants d'un tel type de projet? Quels en sont les atouts ? Enfin, quelle bibliothèque littéraire marocaine peut-on imaginer ?...

III. Les atouts et le projet tel qu'il pourrait être

A. Les atouts du projet

1. Atouts de ce type de projet en général

1.1) Bibliothèque en ligne, ou capacités de stockage élargies pour une reproduction conforme du patrimoine littéraire

L'origine du mot bibliothèque est grecque, le terme de «bibliothêkê» désignant initialement un « lieu de dépôt de livres ». Il faut distinguer dans cette définition originelle deux notions: l'accumulation d'oeuvres dans une optique de conservation d'une part; l'endroit précis de stockage d'autre part. En d'autres termes, pour conserver le patrimoine littéraire, il est nécessaire de faire preuve d'ingéniosité en matière de stockage.

Or, cette obligation de disposer d'un endroit physique de stockage n'a pas lieu d'être dans une bibliothèque virtuelle. Sur le support électronique le stockage, immatériel, est hébergé par des serveurs et se fait de manière évolutive, dans une démarche de perpétuelle accumulation. Les capacités de stockage sont donc quasi illimitées. A ce propos, notons que ces bibliothèques n'auront plus à effectuer le travail de « désherbage » (renouveler le fonds, par de nouvelles acquisitions, en retirant certains ouvrages des rayons et en restaurant d'autres), travail indispensable dans le monde matériel, qui n'a plus lieu d'être dans le monde virtuel.

Par ailleurs, la plupart des sites qui proposent un catalogue d'oeuvres littéraires, ont eu recours au procédé de la numérisation: le texte, reproduit en mode image, est un fac-similé de l'original. Ce procédé présente un avantage considérable, à savoir la reproduction strictement conforme au support originel.

Dans cette configuration, le patrimoine ne peut que perdurer, tel quel, sans subir l'usure du temps, et ce de manière ininterrompue...

1.2) Bibliothèque en ligne, ou consultation à toute heure d'œuvres malléables et transportables

Lorsqu'une bibliothèque est mise en ligne, elle ne subit plus de contraintes, ni d'espace, ni de temps: elle est ouverte et consultable à toute heure. Les œuvres qu'elle regroupe ne sont plus locales (ou localisées), mais mondialement disponibles et consultables vingt quatre heures sur vingt quatre. L'autre atout de cette disponibilité est en terme de nombre: la bibliothèque n'a plus à gérer le nombre d'exemplaires, une œuvre pouvant être consultée, simultanément, en différents points du globe, par plusieurs lecteurs à la fois.

D'autre part, le « réseau des réseaux » est agencé de manière à ce que l'information soit distribuée dans une structure organisée autour des passerelles numériques, créées par les liens hypertextes¹¹¹. Cette spécificité de la toile traduit un système non centralisé, au sein duquel la navigation est pleine de nouvelles possibilités de consultation, telle que la simultanéité. Plus concrètement, une œuvre peut être consultée simultanément en différents endroits et par différents lecteurs.

Lire en ligne établit un nouveau rapport entre le lecteur et le livre. Traditionnellement, cette opération implique un rapport tactile entre l'homme et l'œuvre, en tant qu'objet matériel. Déjà l'apparition des « audiolivres » sur cassette audio¹¹² avait amorcé la dématérialisation du livre, mais la proportion atteinte n'est nullement comparable à celle d'Internet. En effet, les livres audio modifient la relation sensitive originelle (ce n'est pas la vue qui travaille au fil de la lecture mais l'ouïe)¹¹³. A l'inverse, les bibliothèques en ligne n'ont pas cet inconvénient.

La dématérialisation opérée s'avère donc être une véritable mutation: le livre en tant que support numérique, visuel, devient malléable et transférable. Il peut être lu sur écran déroulant ou téléchargé¹¹⁴. Il peut aussi être imprimé, donc, conforme au format d'origine (ce qui ne manque pas de séduire des adeptes du

¹¹¹ Les avantages de cet aspect ont déjà été abordés pour illustrer les mises en ligne de Lâabi: première partie I, B, 2.2) et 2.3), p 31 et partie I, C, 2.2), p38.

¹¹² Les livres audio ont d'abord été enregistrés sur cassettes audio avant de l'être sur disques compacts et de continuer à évoluer à l'ère numérique (ex: fichiers téléchargeable au format mp3)

¹¹³ Le « livre à écouter » est d'ailleurs beaucoup utilisé par les aveugles.

¹¹⁴ Sur le programme « Google recherche de livres » il est possible de télécharger des oeuvres en format pdf par exemple.

livre traditionnel) ; mais aussi transportable. Ces ressources autorisent plusieurs supports de lectures, sur ordinateur, sur PDA¹¹⁵, ou sur livre électronique¹¹⁶.

Dans une bibliothèque adaptée à l'ère du numérique, la relation entre le lecteur et l'œuvre est profondément modifiée. Aux activités traditionnelles, viennent s'ajouter de nouvelles compétences, inenvisageables jusqu'alors.

1.3) Bibliothèque en ligne, ou abondance de services gratuits

Internet est atemporel, infini. Dans les pays défavorisés il est aussi, voire surtout, synonyme de gratuité. La toile, cette gigantesque bibliothèque virtuelle, s'offre gracieusement à des millions d'internautes à travers le monde. Cet extraordinaire outil de communication porte en son sein de nombreux avantages pour la consultation de textes en ligne, dont l'un des principaux est indubitablement la gratuité.

Par essence, Internet est la toile d'araignée (« World Wide Web ») qui se tisse entre les différentes informations et les différents ordinateurs localisés à travers le globe. Cette caractéristique du « réseau des réseaux » se reproduit indéfiniment, à l'échelle de chaque adresse Internet. Tout site, par définition hypertextuel, peut rediriger l'internaute d'une page à l'autre, d'une adresse Internet à l'autre. Au sein des bibliothèques les liens internes permettent un multi accès à l'information et facilitent la navigation et la recherche.

De plus, ils peuvent rediriger vers des sites partenaires et/ou commerciaux (liens externes), le plus souvent, comme Google^{117@}, vers des librairies en ligne. Une bibliothèque numérique a également la capacité de proposer, en plus de la lecture, des informations biobibliographiques (presque toutes le font) ou des classements pertinents, sous forme alphabétique (Littérature à emporter^{119@}), mais

¹¹⁵ Un PDA, de «Personal Digital Assistant », est un ordinateur de poche qui fait office d'assistant personnel. L'un des plus grands fabricants est la société américaine Palm.Inc, connue pour sa série de « Palm » dont le petit dernier est le « Palm Foleo », annoncé en mai 2007.

^{116@} « **Un livre électronique est un dispositif technique qui permet de restituer un texte sous format électronique. C'est effectivement ce qui pourrait le plus se rapprocher du livre traditionnel: autonome, portable, léger, il permet uniquement la lecture plus quelques fonctions annexes.**» Source: Wikipédia. Lien direct: fr.wikipedia.org

^{117@} lireligne.free.fr/catalogue.php

^{119@} litteratureaemporter.free.fr/

aussi, par auteurs (ClicNet), thèmes (Gallica^{120@}), nouveautés ou genres (Lire en ligne^{122@}). Elle peut aussi donner à voir au lecteur des dossiers complémentaires (Gallica offre par exemple plusieurs dossiers thématiques^{123@}).

Mise en ligne, une bibliothèque est dotée de qualités remarquables: la consultation, gratuite, est enrichie par les nouveaux procédés numériques qui en démultiplient les possibilités.

2. Atouts supplémentaires dans le cas de la littérature marocaine d'expression française

2.1) La solution aux problématiques des bibliothèques marocaines¹²⁵

Les bibliothèques numériques ont le mérite de résoudre un lot de problèmes auxquels sont confrontées les bibliothèques au Maroc.

Tout d'abord, ces catalogues virtuels permettent de dépasser certains des problèmes liés à la conservation, au renouvellement et à la restauration du fonds bibliographique. Le manque de place, comme le désherbage, représentent de réels problèmes pour la gestion interne des bibliothèques. Les apports des TIC en matière de stockage (capacités évolutives) et de désherbage (qui engendre régulièrement des frais et une mobilisation humaine conséquente¹²⁶) pourraient de toute évidence résoudre certains dysfonctionnements que nous avons identifiés pour les bibliothèques marocaines.

Ces dernières ont un défi à relever régulièrement, à savoir la restauration des documents. Or, la numérisation d'ouvrages permet de les protéger car la consultation est virtuelle et les textes sont conservés à l'abri du public. Par ailleurs, un certain nombre d'ouvrages aujourd'hui interdits à la consultation (quarante deux mille à la Bibliothèque Nationale, ou BNRM) pourraient, par cette même occasion, être à nouveau consultables. L'ère de la digitalisation leur apporterait un nouveau souffle. Dans la conjoncture d'une bibliothèque virtuelle,

^{120@} gallica.bnf.fr/

^{121@} lireligne.free.fr/catalogue.php

^{122@} books.google.fr/

^{123@} Rubrique « Dossiers » de Gallica.

^{124@} lireligne.free.fr/catalogue.php

¹²⁵ Pour cette partie, se référer à ce qui a été établi auparavant : partie I, B, 1.2), p10

¹²⁶ Nous les avons évoquées plus haut: voir partie III, A, 1.2), p 43

la restauration de documents continuerait en substance mais de façon amoindrie (même mis en ligne, ces documents restent des supports fragiles à conserver).

Nous l'avons dit auparavant, les modalités de recherche se sont avérées souvent très compliquées. Elles seraient nettement facilitées et améliorées par une interface sur Internet. Notons que cet argument est tout aussi valable qu'il s'agisse d'une recherche pour trouver une œuvre ou pour la consulter en ligne.

Enfin la BNRM ayant longtemps été pillée (manque de personnel et de moyens), la création d'un catalogue en ligne éliminerait cet écueil. En effet, la dématérialisation du livre résout également des difficultés comme celles liées à la sécurité.

L'aspect numérique du livre réduit considérablement les frais correspondant aux pertes nettes (problème du pillage), à l'entretien d'œuvres (aménagement des rayonnages, désherbage et restauration des fonds), de locaux et de salaires (le « lieu de dépôt de livres » et le personnel sur place ne seraient plus nécessaires). Or, l'économie réalisée en terme de frais fixes pourrait être une vraie solution pour étoffer le fonds bibliographique, financièrement parlant...

2.2) Une diffusion internationale pour une littérature au-delà des frontières

La littérature marocaine d'expression française fait partie par définition de la grande famille des littératures francophones, l'usage voulant depuis quelques années que la tournure « d'expression française » se substitue au vocable « francophone »¹²⁷. Nous serons amenés à employer ce terme au cours de ce travail. Il sera à comprendre dans l'acceptation telle que nous l'avons définie, mais aussi dans son second sens, c'est-à-dire « **d'expression française ou relatif à un lieu où la langue française est principalement en usage** »¹²⁸ @. Cette précision est nécessaire étant donné que le vocable est largement contesté, sur les plans:

- sémantique (il regroupe toute œuvre francophone, d'écrivain étranger comme français),
- et idéologique, le terme ayant une connotation empreinte de colonialisme.

¹²⁷ Cet usage explique l'intitulé de ce mémoire.

¹²⁸@ Définition de l'Office québécois de la langue française, lien direct: www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index1024_1.asp

La plupart des pays francophones¹²⁹ s'avèrent être le fruit de l'émigration française, dès le XVIII^{ème} siècle au Québec, jusqu'à la fin du XIX^{ème} (Algérie¹³⁰), début XX^{ème}, avec le Maroc¹³¹. Cent soixante quinze millions de personnes ont aujourd'hui cette langue en commun.

La littérature francophone revêt par essence un aspect international. Il semble logique qu'une littérature qui présente la particularité d'exister au-delà des frontières soit diffusée à l'échelle internationale. La mise en ligne sur la toile mondiale ne peut que lui être bénéfique. Cette littérature, bien que très spécifique, toucherait une proportion importante de nouveaux lecteurs francophones, grâce à une promotion élargie à l'échelle mondiale ...

2.3) Séduire un nouveau lectorat

Pour toutes les générations confondues, l'arrivée d'Internet a eu un impact spectaculaire. Toutefois l'implantation de ce nouvel outil de communication a évolué différemment selon les tranches d'âge. Les jeunes, plus à l'aise avec les nouvelles technologies, ont appréhendé le monde du Web avec plus de facilité.

Cette question, replacée dans le contexte marocain, s'avère être des plus intéressantes, si l'on considère que cette jeune population est représentative de l'avenir du Web au Maroc.

- l'implantation d'Internet évolue très rapidement au sein de cette tranche de population.
- les moins de dix huit ans constituent 36,6% de la population nationale^{132@}
- les jeunes Marocains sont au fait des nouvelles technologies (si l'on se base sur l'étendue du marché noir de l'informatique ou le nombre de cybercafés¹³³)

¹²⁹ C'est le cas pour quasiment tous les pays, exception faite de la Belgique et de la Suisse, devenues partiellement francophones suite au phénomène de mode (dans les hautes sphères) de la langue française (respectivement au XVI^{ème} et XVIII^{ème}).

¹³⁰ La conquête de l'Algérie commence dès Mai 1830.

¹³¹ La Convention de Fès, signée le 30 Mars 1912 investit le Protectorat français.

^{132@} Source: Note du Haut Commissariat au Plan sur le paysage marocain aux législatives 2007 (septembre 2007), www.alpha.gov.ma

¹³³ Voir annexe 9 « La déferlante cybercafés sur le Maroc. »

➤ Chez les moins de 15 ans, l'analphabétisme touche seulement 13,3% (contre 53,5 chez les 35- 49 ans)¹³⁴@

➤ parmi ces juniors, les plus âgés avaient huit ans lorsque Internet a commencé son expansion sur le territoire ; les autres ont grandi avec cette gigantesque fenêtre ouverte sur le monde qu'ils savent presque tous mettre à profit

➤ Pour ceux qui ne sont pas familiarisés, le projet « Génie »¹³⁵, devrait résoudre le problème. A travers les acteurs du système éducatif, Internet doit toucher, d'ici 2009, la totalité des élèves scolarisés dans le public.

Chez la population jeune, représentative de l'avenir du Web, une grande proportion est « branchée », ou amenée à l'être très bientôt. Or, l'internaute qui maîtrise bien l'outil Internet est avide de toutes sortes d'informations, y compris celles qui ne l'auraient pas intéressé en temps normal. L'aspect attractif d'Internet peut en effet conditionner de nouveaux comportements, surtout chez les cadets.

L'une des meilleures solutions pour faire la promotion de notre littérature auprès d'un public jeune, séduit par les TIC, semble donc être sa mise en ligne sur la toile. La jeunesse marocaine pourrait y découvrir son patrimoine littéraire, sur un support qu'elle associe à la modernité.

2.4) Des organismes sensibilisés à ce type de projet

Pour que les TIC se développent, et s'implantent réellement dans les pays en voie de développement, il faut des infrastructures techniques. Or, ces infrastructures requièrent, en plus d'un savoir-faire, des fonds conséquents que peu de pays en développement peuvent se permettre. Il existe toutefois une alternative à cette impasse économique: un pays historiquement lié (comme la France l'est avec le Maroc) peut, dans une optique d'aide et de coopération, aider techniquement et financièrement ces installations, et ce par la voie officielle (entre Etats) ou par l'intermédiaire d'organismes de coopération diverses.

¹³⁴ @ Source: Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, www.alpha.gov.ma.

Le 27 Avril 2007, le Secrétaire d'Etat, Anis Birou, annonçait les chiffres de la dernière enquête menée: 54,39 % d'analphabètes dans le monde rural, contre 27,23% en milieu urbain.

¹³⁵ Voir première partie du mémoire, B, 1.3), projet Génie: informatisation des établissements scolaires, p12.

➤ Ainsi, L'Agence Universitaire de la Francophonie^{136@} (ou AUF), réseau mondial de coopération et de soutien entre les établissements d'enseignement supérieur francophones, a mis en place un programme d'action, relatif aux nouvelles technologies, dont le Maroc bénéficie. Ce dernier a pour ambition de réduire la fracture numérique, en développant la présence des TIC dans les universités du Sud, et en permettant par là-même, l'accès à l'information, (pédagogique ou ayant trait à la francophonie).

Le programme «Soutien des TIC au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche» est basé sur «Campus Numérique Francophone» (ou CNF), le réseau de l'Agence qui crée une passerelle numérique entre les différentes universités membres. Ainsi, le campus numérique de Rabat^{137@}, donne accès à des informations scientifiques et technologiques, parmi lesquelles un accès aux revues électroniques que l'AUF a créées^{138@} (elle les a soutenues et techniquement subventionnées), mais aussi un accès à une bibliothèque en ligne. Celle-ci regroupe les publications de son réseau de chercheurs, et, bien que les textes qu'elle renferme soient très spécifiques, cette bibliothèque est significative d'un intérêt porté à la mise en ligne de textes.

L'AUF dispose de budgets d'aide, aux chercheurs du « Sud »¹³⁹ et à la mise en place de projets numériques (revues électroniques). La condition requise à l'attribution d'allocations aux projets (comme celui des revues électroniques) est la conformité aux principes de l'agence, c'est-à-dire une meilleure diffusion, d'informations a but pédagogique (ou ayant trait à la francophonie) au sein des pays francophones¹⁴⁰. Or, le projet de création d'une bibliothèque numérique de LMEF est on ne peut plus conforme à ces critères, puisqu'il s'agirait de diffuser des textes d'auteurs francophones, dont l'intérêt pédagogique est évident.

➤ Par ailleurs, l'Etat français apporte régulièrement (depuis les lendemains de l'Indépendance) sa coopération et son aide financière aux projets culturels marocains. Les actions du Service de Coopération et d'Action Culturelle, le

^{136@} www.auf.org/

^{137@} Contacts disponibles sur www.auf.org/article57.html?id=30

^{138@} Liste des revues électroniques: www.infotheque.info/article.php?article=215

¹³⁹ L'AUF attribue annuellement des bourses aux chercheurs du « Sud », notamment pour subventionner leurs formations au sein de l'agence.

¹⁴⁰ L'expression pays de la francophonie fait référence à «un ensemble des Etats et gouvernements ayant le français en partage». (Wikipédia)

SCAC¹⁴¹®, touchent à différents domaines de coopération économiques et/ou culturels, parmi lesquels la promotion du livre et de l'édition. Le dernier projet en date, et non des moindres, est le programme multilingue d'«appui à la lecture publique au Maroc», créé pour lutter contre l'analphabétisme et pallier aux carences de bibliothèques. Fruit de la coopération entre les deux pays, ce projet est intrinsèquement numérique. Il s'agit en effet de créer une dizaine de médiathèques, couvrant le territoire, à travers un réseau de bibliothèques rattachées (dites «satellites»)¹⁴². La coopération française se traduit notamment par une participation financière de l'ordre du tiers du budget (trois millions cinquante mille euros pour un coût total de dix millions d'euros).

Parmi les actions pérennes de cette coopération, il faut ajouter le réseau des Instituts français¹⁴³®, véritables plateformes d'échange culturel. Lieux de promotion du livre aussi, dans ses aspects les plus modernes, puisqu'ils proposent les services d'une bibliothèque/ médiathèque. Dispersés à travers le Maroc, ils représentent l'image de la France dans des espaces où littérature et multimédias se côtoient. Le budget global¹⁴⁴ de ce réseau d'instituts est de douze millions d'euros, dont quatre millions et demi sont alloués par l'Etat français.

➤ Enfin, dans le cadre de l'agence comme dans celui de la coopération, des formations sont proposées. Il s'agit de formations aux TIC destinées aux chercheurs pour le premier, aux professionnels de bibliothèques pour le second.

L'hypothèse que l'AUF ou le SCAC puissent être séduits par un projet de bibliothèque en ligne de LMEF est donc, compte tenu de leurs champs d'activités respectifs, plus qu'envisageable. De même, étant donné l'expérience qu'ils ont en la matière, la possibilité qu'ils puissent y apporter, une contribution logistique, voire financière, n'a rien d'in vraisemblable.

¹⁴¹® www.ambafrance-ma.org/cooperation/index.cfm

¹⁴² En réalité le projet se développe autour de cinq pôles multimédias d'accès à l'information, divisés en dix médiathèques, chacune renfermant dix points de lecture satellite (soit cent points de lecture satellite en tout)

¹⁴³® www.ambafrance-ma.org/institut/

¹⁴⁴ Le budget global concerne les neuf instituts mais aussi des antennes de ces instituts et des lieux de renseignement, les alliances françaises.

B. La bibliothèque numérique telle qu'elle pourrait être

1. Le corpus d'auteurs et la démarche de récolte

Différentes étapes jalonnent le parcours qui mène à la création, à proprement parler, d'une bibliothèque numérique. Au commencement, deux questions se posent d'elles-mêmes. Quel corpus d'auteurs sélectionner ? Comment procéder à la récolte de ces documents ?

1.1) Un catalogue d'auteurs représentatifs

Pour cette partie, se référer à l'annexe 7, « Corpus des auteurs de référence ».

Avant toute chose, il faut préciser sa démarche et définir ce que l'on veut mettre en ligne. Notre approche est la suivante: il s'agit de mettre à disposition de tous, via l'outil électronique, des œuvres de littérature marocaine, spécifiquement d'expression française (ce qui exclut les œuvres marocaines en langue arabe). Une fois cette étape réglée, la question du corpus d'auteurs se pose très vite. La démarche étant d'offrir au lecteur un panel représentatif de cette littérature, dans tous ses aspects et ses évolutions, il serait intéressant de définir une portion d'auteurs significative pour chacun des grands stades d'évolution de la LMEF.

En effet, les premiers écrits de littérature marocaine qui voient le jour avant l'indépendance, sont à distinguer de ceux inscrits dans le tournant littéraire des années soixante, ou encore de ceux des années quatre vingt et des « petits derniers » du XXI^{ème} siècle. Ce classement en trois grandes périodes est certes contestable, mais il a l'avantage de présenter, à travers un vaste échantillon qui s'étend sur un plus d'un demi siècle, l'ensemble des évolutions de cette littérature.

➤ **La première période (1954-1966)** regrouperait la littérature née sous le protectorat. Héritière de la littérature produite par des voyageurs ou des auteurs français, elle reste, à l'instar de ses modèles, empreinte d'exotisme, et, d'un point de vue formel, soumise à une construction dans la tradition du roman français du XIX^{ème} siècle. *La Boîte à merveille* (1954) de Ahmed Sefrioui et *Le Passé simple*

de Driss Chraïbi sont les symboles de cette période de création littéraire. Construites « à la française », ces œuvres se démarqueront peu à peu de celles de leurs prédécesseurs. On y décèle en effet les signes avant-coureurs de la question de la biculture de l'écrivain, et la tendance esthétique à venir.

➤ [A partir du milieu des années soixante jusqu'aux années soixante dix](#), une tendance esthétique claire s'impose comme modèle et marque un tournant dans la production littéraire. Basée sur un mélange d'oralité et d'écrit, cette nouvelle littérature porte en son sein un héritage français, qu'elle ne renie pas, mais adapte en fonction du contexte marocain et de « l'avenir national ». La question de la dualité de l'auteur marocain qui écrit dans la « langue du colonisé » se place alors au cœur de la LMEF. Elle a évolué dans les cercles d'auteurs qui l'ont « pensée » avant de la matérialiser. Incontestablement, l'âme de cette tendance est la revue *Souffles* et son florilège d'écrivains qui redéfinissent l'espace littéraire.

➤ [La dernière génération \(1980-2007\)](#) commence à émerger avec le changement sociétal des années quatre-vingts, qui, par effet de ricochet, modifie le rôle et la place du poète au sein de la société. Finies les aspirations au communautarisme, à l'écriture collective et la certitude d'une nouvelle ère dans laquelle tout est possible pour le créateur, à travers son œuvre. Désormais les préoccupations se tournent vers un aspect plus intime. Avec Abdelhak Serhane et Edmond Emran El Maleh, une nouvelle tendance se dessine. Désormais la LMEF tend avant tout à se structurer dans un mode qui lui soit spécifique. Détaché du pastiche de littérature folklorique comme des modèles d'écriture nationaux, ce nouveau mode d'expression doit présenter une unité propre, dans la forme comme dans le fond. La fiction, toujours basée sur ce mélange caractéristique d'oralité et d'écrit, évolue alors vers un aspect plus anecdotique. Aux deux pionniers précités, une pléiade d'auteurs a succédé. Parmi les plus appréciés, Fouad Laroui¹⁴⁵ et Mahi Binebine¹⁴⁶, tous deux reconnus pour leur talent critique, dans un style à la

¹⁴⁵ Son premier roman, *Les dents du topographe*, paru en 1996 chez Julliard est l'initiateur d'une demi-douzaine de succès, dont *Méfiez-vous des parachutistes* (Julliard, 1999). Ces deux dernières publications s'inscrivent dans un cadre plus actuel (*Tu n'as rien compris à Hassan II*, Julliard 2004), et/ou engagé (*De l'islamisme. Une réfutation personnelle du totalitarisme religieux* (éditions Robert Laffont, octobre 2006)

¹⁴⁶ Né en 1959, Mahi Binebine, peintre et écrivain, compte à son actif sept publications entre 1992 et 2005. En 2001, *Pollens* (Fayard), son cinquième roman est consacré lorsqu'il reçoit le Prix de l'Amitié franco-arabe. [@] Site officiel de l'auteur: www.mahibinebine.com

fois frondeur et plein d'humour qui aborde des thèmes communs comme l'exil et l'identité. Dans notre bibliothèque, la première vague d'écrivains cohabiterait avec les générations qu'elle a inspirées.

1.2) La récolte de documents

Il faut, dans un premier temps, distinguer les textes qui existent déjà en support numérique de ceux qu'il faut adapter à ce support.

Depuis l'utilisation généralisée du traitement de texte, les écrivains travaillent sur ordinateur. La saisie a donc le plus souvent lieu au cours de la phase de rédaction. Dans tous les cas, elle est faite ou refaite ultérieurement, pour la publication (la copie saisie par l'auteur et envoyée à l'éditeur pouvant faire l'objet de modifications). Depuis la vulgarisation de l'outil informatique dans les années quatre vingts, il est de plus en plus rare de trouver des écrits qui ne soient pas, aussi, en numérique. La LMEF est âgée d'une cinquantaine d'années, une grande proportion du fonds envisageable est donc déjà sous cette forme (troisième génération d'écrivains, 1980-2007) ou y a été adaptée ultérieurement (une partie de la littérature des années soixante). Pour ces œuvres, la démarche de récolte est simplifiée: elle consiste uniquement à rassembler les occurrences existantes.

Dans le second cas de figure, celui de la portion de littérature qui n'existe qu'en version manuscrite, la démarche s'avère plus complexe car elle implique de procéder à une modification formelle, la numérisation. Deux options (et deux procédés techniques) s'offrent alors: la reconnaissance optique de caractères et la numérisation sous forme d'image. « La reconnaissance optique de caractères (ou procédé OCR¹⁴⁷) **« permet de récupérer le texte dans l'image d'un texte imprimé et de le sauvegarder dans un fichier pouvant être exploité dans un traitement de texte pour enrichissement et stocké dans une base de données**

¹⁴⁷ OCR: « Optical Character Recognition » qui signifie reconnaissance optique de caractères.

et exploitables par un système informatique »^{148@}. Elle permet de rechercher des mots dans l'œuvre mais présente l'inconvénient de rarement conserver la mise en page du texte et des caractères. L'acquisition numérique sous forme d'image a l'avantage de conserver le format originel. Ces démarches de conversion permettent de stocker l'ouvrage dans une version strictement conforme, sur un support qui a l'avantage de ne pas subir les dommages du temps. Bien que révolutionnaire, la digitalisation est souvent longue (car l'intervention humaine reste nécessaire) et astreignante, car la plupart du temps elle se fait encore page par page, le scanner automatique étant encore inaccessible pour beaucoup¹⁴⁹. Fort heureusement, si l'on compare à une littérature millénaire (comme la française), les œuvres de LMEF dans ce cas, sont en très faible proportion.

Une fois les textes récoltés, il faut, sauf pour ceux tombées dans le domaine public (ou amenées à l'être prochainement), passer à la phase de négociation avec les ayants droits. Il s'agit alors de trouver une alternative entre la volonté de mise à disposition du plus grand nombre et l'intérêt des auteurs protégés par des droits limitant l'utilisation de leurs oeuvres. Notre projet s'inscrit dans l'optique de création d'un fonds numérique représentatif du patrimoine littéraire marocain. Par principe, il doit donc être monté dans le respect des droits du créateur et doté d'une protection contre la reproduction, loin des configurations qui défient ces droits (comme la bibliothèque virtuelle « sami is free »^{150@} qui se revendique contre le copyright) ou de celles qui jouent avec leurs limites (comme Google).

Le but est de trouver une solution qui serve uniquement les intérêts du lecteur respectueux des droits d'auteur. Mettre en avant ces aspects juridiques et sécuritaires devrait rassurer de nombreux écrivains hostiles aux pratiques abusives

^{148@} Définition de Wikipédia, lien direct
fr.wikipedia.org/wiki/reconnaissance_optique_de_caractères.

¹⁴⁹ Depuis peu, il existe des machines qui « oeuvrent seules ». Ainsi, début 2006, Kirtas technologies a commercialisé en France l'APT2400, successeur de l'APT 1200, deux nouvelles technologies qui peuvent, grâce à un bras articulé, scanner automatiquement un livre, aux vitesses respectives de 2400 et 1200 pages par heure.

^{150@} sami.is.free.fr/oeuvres.html

du « no laws land ». Une fois rassurés, ces derniers ne pourront qu’être séduits par une initiative qui considère leurs œuvres comme un échantillon du patrimoine littéraire. Cependant, si ces auteurs mettent à disposition des œuvres dont ils vivent, il faut envisager de leur offrir une contrepartie pour leur participation. Une redevance de droit d’auteur permettrait d’offrir des textes en libre consultation, dans un espace qui les protège de toute utilisation abusive, sans léser le créateur financièrement parlant.

2. Services et valeurs ajoutées

Une fois que les premières questions ont trouvé leurs réponses et que les principes de la négociation avec les auteurs sont définis, il faut réfléchir à la création d’un site Web, fort des valeurs ajoutées que permet le numérique pour la mise en ligne des Belles Lettres. De même, la panoplie de nouveaux services désormais possibles mérite réflexion.

2.1) Varier les critères de recherche

Pour consulter une œuvre, il faut avant tout la chercher. La diversité des critères de recherche est un élément prépondérant pour toute bibliothèque, dans la mesure où elle est révélatrice d’une volonté de faciliter autant que possible l’accès au savoir. Plus il y a de critères de recherche, plus vite le chercheur sera fixé sur les occurrences (ou l’absence) de réponses à sa requête.

Or, nous l’avons dit, le monde virtuel démultiplie ces possibilités. Sur une bibliothèque en ligne, le chercheur peut obtenir des résultats sous différents classements la recherche pouvant à la fois se faire, par mot clef (auteur, titre, année de publication, éditeur etc.), thème, genre littéraire, nationalité, date, génération d’auteur, textes anonymes, ou encore, et c’est l’un des plus courants; par ordre alphabétique (là aussi par auteur, titre etc.) De plus, le support Web permet d’ouvrir plusieurs pages, donc plusieurs réponses, simultanément. Le lecteur cybernétique peut donc bénéficier dans un premier temps d’une recherche élargie (selon différents critères qui ciblent mieux le résultat escompté), recherche qui lui permettra, dans un second temps, de consulter simultanément plusieurs

œuvres littéraires. A l’instar de la plupart des bibliothèques virtuelles que nous avons consultées, notre bibliothèque conceptuelle devrait proposer plusieurs des critères de requêtes précités; cette diversité s’avérant nécessaire pour une recherche judicieuse et efficace.

2.2) Apporter des services complémentaires

Aux valeurs ajoutées du numérique que nous avons décrites il y a quelques pages¹⁵¹ (stockage quasi illimité, reproduction conforme, plusieurs lectures simultanées d’un ouvrage, etc.), il faut ajouter une foule de services complémentaires envisageables. Comme le nom l’indique, ces derniers viennent compléter les attributions classiques d’une bibliothèque. Ils sont le fruit d’une réflexion préalable, matérialisée sur l’interface par des hyperliens qui guident le lecteur, de l’information qu’il cherche, vers d’autres documents susceptibles de l’intéresser. Parmi le lot de services possibles, il faut faire un tri. Ces services sont divers et variés, on peut trouver:

- [des dossiers thématiques](#) autour d’auteurs ou de thèmes plus généraux (par exemple Gallica^{152@} renferme différents dossiers thématiques),
- [des textes ayant trait au domaine de recherche](#) (voir les textes sur la LMEF et l’espace « cyberthèses de la CIFDI »^{153@}),
- [des citations](#) regroupées autour d’un thème commun (comme celles qu’offre Biblisem^{154@}),
- [des procédés de recherche d’occurrences](#): des bases de données qui permettent de chercher l’occurrence d’un terme dans tout le corpus de texte consultables (comme les bases que proposent la bibliothèque municipale de Lyon^{155@} et la bibliothèque électronique de Lisieux^{156@}),

¹⁵¹ Voir troisième partie du mémoire, A, 1), p 40 à 42.

¹⁵² @ www.gallica.bnf.fr

¹⁵³ @ www.cifdi.francophonie.org. CIFDI est le Carrefour International Francophone de Documentation et d’Information de l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

¹⁵⁴ @ www.biblisem.net

¹⁵⁵ @ www.bm-lyon.fr. On y a accès à des bases de données généralistes ou thématiques.

¹⁵⁶ @ <http://www.bmlisieux.com/sommaire.htm> (accès à la base de données textuelles Lexo Tor.

- [des dictionnaires et des encyclopédies](#) consultables ou téléchargeables (à l'instar de ce que proposent la bibliothèque électronique du Québec^{157@} et l'ABU^{158@}),
- [des regroupements par auteur, genre, époque](#), qui élargissent l'univers de la requête en fonction des goûts du lecteur (« du même auteur » etc.),
- [des jeux littéraires](#). On peut même parfois des accès ludiques. Ainsi, les «antres de l'Almasty»^{159@} proposent de jouer en ligne au «Mistron», un jeu de cartes qui était très en vogue à l'époque des salons littéraires.

Des nombreuses attributions sont donc envisageables. Des rubriques comme « *un mot de l'auteur* », « *ils ont lu...* » ou des forums thématiques (par œuvre ou par auteur) modernisent les possibilités offertes par l'institution littéraire. Si chacun de ces regroupements nécessite au préalable un gros travail de synthèse, il n'en demeure pas moins que ces options ne peuvent que favoriser la démarche du chercheur. Il serait donc très pertinent, dans le cadre de notre création théorique, d'en sélectionner quelques-unes.

2.3) Valoriser l'aspect interactif

Par définition, Internet est un outil interactif. Le réseau crée des passerelles entre les différents postes d'ordinateurs reliés, donc entre les différents internautes connectés. L'ensemble de la toile est ainsi tissé. L'interaction met en contact direct des millions de personnes. L'essence même du Net est donc cette notion de partage, partage entre les utilisateurs et partage «homme-machine». L'interactivité^{160@} rend le visiteur actif, ce qui permet au site de récolter des informations sur ses visiteurs. La plupart des bibliothèques en ligne ont recours à des outils interactifs, qui placent le lecteur au centre du processus de partage et

¹⁵⁷ @ [jydupuis.apinc.org/](mailto:jydupuis.apinc.org)

¹⁵⁸ @ abu.cnam.fr

¹⁵⁹ @ membres.lycos.fr/almasty/

¹⁶⁰@ «L'interactivité est une activité nécessitant la coopération de plusieurs êtres ou systèmes, naturels ou artificiels qui agissent en ajustant leur comportement.» Définition de Wikipédia, lien direct: [fr.wikipedia.org/wiki/Interactivit](http://fr.wikipedia.org/wiki/Interactivit%C3%A9)

constituent des sources de documentation à exploiter pour l'analyse du profil des visiteurs. Il serait intéressant d'exploiter certains des procédés qui suivent.

- [Les espaces de discussion](#), ou « forums ». Dans ces espaces de discussions, potentiellement thématiques, le bibliophile participe à des discussions en ligne et donne ses impressions à vif.
- [Les sondages](#) permettent d'établir des statistiques sur les profils
- [Les comptes d'utilisateurs](#). Dès que l'internaute met son adresse e-mail en ligne, il renseigne sur sa fiche signalétique et devient repérable.
- [Le lien « contact »](#) apporte une réponse aux questions du lecteur.
- [Les « newsletters » ou « infolettres »](#) renseignent sur l'actualité du site et sur les nouvelles acquisitions. En s'inscrivant, le lecteur laisse sa trace et donne des informations sur son profil de lecteur. Il serait intéressant d'agrémenter ces lettres de liens comme « *La citation du jour* », « *Nouveautés* » « *Prochainement...* ».

Une fois ces éléments collectés, la bibliothèque constitue des bases de données lecteurs qu'elle peut actualiser régulièrement en fonction de la fréquentation de son site. L'interactivité de l'outil Internet permet à l'institution de mieux connaître ses lecteurs. Grâce à celle-ci, elle peut étudier les comportements de ses visiteurs. Les forums, les « cyberlettres », la fréquentation même du site, constituent de véritables sources indicatives dont il serait dommage de se priver pour notre mise en ligne.

[3. La réalisation de l'interface](#)

Voir en annexes 9 et 10, l'interface et l'arborescence envisageables pour notre bibliothèque numérique de littérature marocaine d'expression française.

[4. La réalisation du projet](#)

Comme nous l'avons vu, la mise en œuvre d'un projet de bibliothèque numérique passe par différents choix: il faut d'abord décider de ce que l'on veut mettre en ligne, puis imaginer, d'un point de vue esthétique et pratique, l'interface et ses services. A ces étapes préalables succède la mise en pratique: il nous faut à

présent identifier des solutions, adaptées au contexte, pour réaliser, techniquement et financièrement parlant, le projet.

Au vu de l'implantation croissante d'Internet au Maroc (dans les mœurs comme dans les infrastructures), du succès des quelques exceptions qui ont fait l'expérience d'une mise en ligne de textes, et enfin de l'intérêt du gouvernement marocain pour la restructuration des bibliothèques et pour les TIC notre projet de mise en ligne semble à la fois pertinent et réalisable. Reste à savoir comment résoudre des obstacles comme la formation ou le financement.

4.1) Première étape: remplir les conditions pour la réalisation du projet

La première étape est celle qui prépare la mise en ligne. Elle inclut trois phases nécessaires pour la mise en œuvre du projet: la formation du personnel aux technologies, la récolte du fonds bibliographique et la recherche de financements. Il faut prévoir une durée de deux à cinq ans pour cette étape préalable, indispensables pour la mise en place du projet.

La première raison de ce délai est le temps nécessaire à la formation du personnel bibliothécaire, celle-ci étant une condition *sine qua non* pour que notre bibliothèque puisse être convenablement mise en application. L'Agence Universitaire de la Francophonie et le Service de Coopération et d'Action Culturelle proposent des formations aux TIC. Celles de l'agence sont payantes, mais prévoient des bourses pour les chercheurs les plus démunis. Les formations dispensées par l'état français à travers le SCAC se font quant à elles dans un esprit de « parrainage » et sont le plus souvent gratuites. Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec la BNRM, la BNF a déjà dispensé des formations pour le corps bibliothécaire marocain¹⁶¹. Il faudrait donc entamer avec ces trois intervenants des négociations, le but étant que, conjointement, ils subventionnent ou offrent gracieusement ces formations.

Un délai de quelques années s'avère nécessaire pour une autre condition préalable à la création, en l'occurrence la collecte du fonds bibliographique. Pour

¹⁶¹ Les principaux axes de cette coopération portent sur l'adaptation fonctionnelle du bâtiment, la formation professionnelle, la politique documentaire, la mise en oeuvre d'un système d'information intégré et le renforcement des échanges professionnels, culturels et scientifiques.

ouvrir un fonds à la consultation, il faut d'abord le constituer. Cette phase est celle qui demande le plus de temps. Hormis la démarche basique de récolte que nous avons évoquée plus haut¹⁶², il faut envisager la possibilité de négocier un échange de fonds bibliothécaire avec les bibliothèques nationales et leur doyenne, la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc. Toutes les bibliothèques du territoire seront mises en réseau d'ici peu¹⁶³. D'autre part, la BNRM a développé des partenariats avec d'autres bibliothèques dont la BNF (qui a déjà fait un don exceptionnel de 30 000 ouvrages il y a dix ans) et avec l'UNESCO (qui a entamé en novembre 2006 le projet d'une bibliothèque numérique mondiale¹⁶⁴). Si l'on aboutit à un accord avec la BNRM et ses partenaires, cela ne pourra qu'enrichir notre fonds et faciliter notre démarche de récolte

Le troisième axe est celui du volet financier: une fois les négociations conclues et le fonds constitué, il faut trouver une solution matérielle pour les frais de réalisation conceptuelle du site et pour les redevances de droits d'auteurs. Vu l'ampleur des frais envisageables, la solution optimale serait un partenariat financier qui multiplierait les fonds d'aides. Au vu des actions de collaboration franco-marocaines sur des projets en lien avec les TIC et la littérature, et des fonds spectaculaires qu'ils ont engagés s'il y a une collaboration financière à envisager, c'est en bien celle-là¹⁶⁵. On peut par exemple imaginer que la plus grande partie du financement revienne à la coopération intergouvernementale. Celle-ci, en plus de présenter l'avantage de crédibiliser notre projet aux yeux des différents intervenants, semble être la seule apte à apporter des fonds aussi conséquents. A cette configuration de financement pourraient s'ajouter d'autres organismes internationaux de promotion du livre et/ou de la francophonie qui pourraient, à l'instar de ce que fait l'AUF, participer à la subvention groupée de ce projet.

4.2) Deuxième étape: se faire connaître, être attractif et fidéliser

Une fois la bibliothèque lancée, il s'agit de se positionner. Il faut alors se faire référencer sur différents moteurs de recherche. Etant donné la multiplicité

¹⁶² Voir troisième partie du mémoire, B, 1.2), p 51 et 52.

¹⁶³ Voir première partie du mémoire, B, 1.3), p 10 et 11.

¹⁶⁴ Ce projet se fait en collaboration avec la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis.

¹⁶⁵ La coopération économique française pour la nouvelle BNRM est une contribution de l'ordre de cent mille euros

des annuaires et des moteurs de recherche, il importe de commencer par cibler ceux qui sont le mieux classés et qui génèrent le plus de trafic (comme Google et Yahoo), après quoi il faudrait se pencher sur les portails dont le domaine de compétence est relatif à la littérature, au Maroc, ou à la francophonie. Les grands moteurs de recherche procèdent automatiquement au référencement des nouveaux sites, sous une forme basique (le site apparaît dans une liste dès qu'une requête correspond au site). Ils offrent en outre des options avancées, payantes, pour être mieux placé dans le classement des résultats¹⁶⁶.

Lorsque le lecteur sera (enfin) connecté à l'interface de la bibliothèque, il faut lui donner envie de rester, dans un premier temps, pour que, dans un second temps, il revienne. C'est à ce stade qu'il faut se préoccuper de l'aspect attractif du site et faire preuve d'ingéniosité. L'interface doit faire appel à des procédés visuels de mise en valeur, en conformité avec le contenu du site (par exemple un lien « nouveautés » clignotant, ou la page d'accueil qui offrira chaque semaine un nouvel extrait de LMEF).

Enfin, il faut fidéliser ce lecteur. Plusieurs outils de marketing relationnel existent pour fidéliser le visiteur, parmi lesquelles, l'infolettre (*newsletter*). Celle-ci permet de maintenir un contact régulier avec des lecteurs dont on dispose du profil (à partir des données collectées). Mieux informée, notre bibliothèque pourra esquisser des profils et, de ce fait, définir des messages et des offres plus personnalisées. Par exemple, en observant les déplacements de l'internaute, on peut déduire ses centres d'intérêt en lecture, et lui proposer une sélection ciblée d'œuvres du même auteur ou du même genre.

4.3) Troisième étape: entretenir cette bibliothèque numérique

Toute bibliothèque dispose d'une gestion permanente qui se caractérise par un organe d'administration. De même, la nôtre ne peut perdurer sans une administration du site pour s'occuper, de manière continue, de la gestion logistique et financière. Or, la mise en place d'une gestion permanente englobant tous les aspects énoncés au cours de ce mémoire demande du temps, du savoir

¹⁶⁶ Le programme « AdWords » de Google en est un exemple: les concepteurs du site choisissent des mots clefs et l'annonce qui apparaîtra lorsque l'un de ces mots clefs est tapé. Cette option est payante, mais uniquement lorsqu'un visiteur clique sur le lien ; la rentabilité est donc totale.

faire et, encore une fois, de l'argent. Très vite la question devient donc: quelle solution envisager pour les frais d'entretien de la bibliothèque ?

La première ébauche de réponse se trouve dans la publicité: louer aux annonceurs des espaces publicitaires sur le site est un excellent moyen de renflouer, régulièrement, des fonds pour les frais d'entretien (dont les redevances de droits d'auteurs pour les nouvelles acquisitions). Cette alternative de financement a déjà été adoptée par d'autres bibliothèques, comme «les antres de l'almasty» par exemple. L'administration de notre site pourrait proposer aux annonceurs plusieurs formules, plus ou moins élaborées, donc plus ou moins chères. Le publicitaire n'aurait qu'à faire son choix, sur un catalogue de prix, évalués en fonction de critères comme la durée de parution de l'annonce ou encore son aspect (taille, fixe ou animée etc.)

Autre option à proposer: figurer sous forme de lien dans les cyberlettres envoyées (lorsque le bibliophile s'y inscrit, il est amené à cocher -ou décocher- l'option « nous autorisez-vous à communiquer vos coordonnées à nos partenaires ? ») Avec cette alternative l'intérêt est double: pour le publicitaire, elle permet de toucher plus de clients (qui plus est ciblé); pour la bibliothèque, elle constitue un apport de fonds sûr et régulier (chaque contrat signé implique un prix et une durée). Des annonces seraient donc mises en ligne sur notre interface, mais sous une forme des plus discrètes, c'est-à-dire en marge de page (bannières placées en en-tête de pages).

Deux remarques s'imposent tout de même. La première est liée à la vigilance dont il faudra sans cesse faire preuve pour éviter de tomber dans l'envahissement publicitaire, le but étant de rentabiliser les frais fixes, sans tomber dans l'excès qui dessert la navigation. Face au surplus d'informations et au manque de clarté, le lecteur se fatigue, voire quitte le site. D'autre part, il faudrait privilégier les annonceurs dont le domaine de compétence se rapproche du nôtre (librairies, éditeurs et bibliothèques). Il faudrait donc favoriser ces liens et les attirer (avec par exemple avec des quotas ou des prix plus bas), dans un souci de cohérence dans la démarche de promotion littéraire.

L'autre alternative, plus radicale, pour rassembler des fonds en continu est celle de la bibliothèque partiellement payante. Cette source de revenus

supplémentaires pour les frais d'entretien offre des possibilités de consultations partielles multiples. L'interface peut proposer un accès limité à un certain nombre de visites par jour, ou un accès qui n'autorise que la consultation des extraits (auquel cas toutes les œuvres intégrales ne seraient accessibles qu'aux membres), ou enfin un accès limité vers certaines œuvres seulement. Comme nous l'avons dit plus haut, le niveau de vie au Maroc ne permet pas la vulgarisation de cet accès à la littérature sans gratuité. La dernière solution semble donc la plus en adéquation avec le but de notre bibliothèque: rendre la LMEF accessible au plus grand nombre.

Dans cette configuration, il faudrait déterminer des critères de sélection d'œuvres. On pourrait envisager de laisser en libre consultation tous les ouvrages d'un corpus restreint d'auteurs représentatifs des grandes périodes d'évolution de la littérature, tels que nous les avons définis auparavant¹⁶⁷. De cette façon, un échantillon du patrimoine serait en libre consultation, et il appartiendrait au lecteur de s'abonner pour consulter plus d'œuvres. Les cotisations des membres doivent être elles aussi variables. Ainsi, les étudiants, les chercheurs, les enseignants bénéficieraient d'un prix en deçà des accès à but non pédagogiques (une entreprise par exemple) et les écoles pourraient profiter d'un accès groupé (un accès divisé en plusieurs postes). De même, le lecteur marocain doit avoir le choix entre plusieurs formules payantes, adaptées à son budget. Celles-ci doivent donc être démultipliées et proposer, en plus d'un abonnement à l'année, des consultations payantes, à la journée à l'heure, voire au livre.

Ces deux possibilités de revenus que sont la publicité et l'accès partiellement payant doivent être abordées avec précaution. En effet, la publicité doit être utilisée avec parcimonie si l'on veut éviter que l'aspect commercial ne prenne le dessus sur l'aspect littéraire. De même, il faut faire preuve de vigilance pour ne pas faire de notre institution littéraire une institution financière, dont les intérêts seraient, non pas la diffusion élargie, mais la rentabilité (quitte à ce que celle-ci se fasse au détriment du lecteur).

¹⁶⁷ Voir troisième partie du mémoire, B, 1.1), p 48 et 49.

Conclusion

Si nous sommes partis du constat d'une présence limitée de la littérature marocaine d'expression française sur la toile, après avoir identifié différentes causes, il est apparu que la situation est loin d'être irrémédiable. L'implantation croissante d'Internet au Maroc, dans les mœurs comme dans les infrastructures, l'intérêt porté par différents intervenants à la mise en ligne de textes et les rares exceptions qui font l'objet d'une réussite ; tout porte à croire que la création d'une bibliothèque numérique de littérature marocaine d'expression française s'inscrit dans l'air du temps.

Une littérature qui n'évolue pas est vouée à mourir. A l'ère du numérique, la littérature doit donc s'adapter, exactement comme elle l'a fait au fur et à mesure de l'évolution des modes de diffusion (passage du manuscrit à l'imprimerie par exemple). Or, pour une diffusion élargie, Internet semble être le vecteur idéal. L'adaptation d'une bibliothèque au monde virtuel permettrait de viser un nouveau lectorat. Les nouveaux outils et services attractifs devraient quant à eux permettre de séduire et fidéliser les amateurs de LMEF.

Pour mettre ce projet correctement en œuvre il faut passer par différentes phases de préparation et rester constamment vigilant face aux alternatives de financement. Le juste équilibre se trouve là où nous l'avons positionné dans une institution dotée d'une bonne stratégie de vente, qui sait tirer profit des apports extérieurs et qui s'inscrit dans une optique strictement conforme à sa mission: diffuser le patrimoine littéraire marocain au plus grand nombre de lecteurs.

En définitive, il apparaît que si la littérature marocaine d'expression française veut asseoir sa présence et élargir sa promotion, elle a tout intérêt à investir dans le numérique, grâce auquel elle pourrait atteindre des proportions de fonds et de diffusion inégalées.

ANNEXE 1: Abstract des six premiers articles de

La Convention de Berne

Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ¹

**du 9 septembre 1886,
complétée à PARIS le 4 mai 1896,
révisée à BERLIN le 13 novembre 1908,
complétée à BERNE le 20 mars 1914 et
révisée à ROME le 2 juin 1928,
à BRUXELLES le 26 juin 1948,
à STOCKHOLM le 14 juillet 1967
et à PARIS le 24 juillet 1971
et modifiée le 28 septembre 1979**

[Article 1^{er}](#): Constitution d'une Union

[Article 2](#): Œuvres protégées: 1. « Œuvres littéraires et artistiques »;
2. Possibilité d'exiger la fixation; 3. Œuvres dérivées; 4. Textes officiels;
5. Recueils; 6. Obligation de protéger; bénéficiaires de la protection; 7. Œuvres
des arts appliqués et dessins et modèles industriels; 8. Nouvelles du jour

[Article 2bis](#): Possibilité de limiter la protection de certaines œuvres: 1. Certains
discours; 2. Certaines utilisations des conférences et allocutions; 3. Droit de
réunir ces œuvres en recueils

[Article 3](#): Critères pour la protection: 1. Nationalité de l'auteur; lieu de
publication de l'œuvre; 2. Résidence de l'auteur; 3. Œuvres « publiées »;
4. Œuvres « publiées simultanément »

[Article 4](#): Critères pour la protection des œuvres cinématographiques, des
œuvres d'architecture et de certaines œuvres des arts graphiques et plastiques

[Article 5](#): Droits garantis: 1. et 2. En dehors du pays d'origine; 3. Dans le pays
d'origine; 4. «Pays d'origine»

[Article 6](#): Possibilité de restreindre la protection à l'égard de certaines œuvres
des ressortissants de certains pays étrangers à l'Union: 1. Dans le pays de la
première publication et dans les autres pays; 2. Non-rétroactivité;
3. Notification

(Source www.wipo.int/portal/index.html.fr)

ANNEXE 2: Abstract du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur ¹

(adopté à Genève le 20 décembre 1996)

TABLE DES MATIÈRES

[Préambule](#)

[Article premier](#): Rapports avec la Convention de Berne

[Article 2](#): Étendue de la protection au titre du droit d'auteur

[Article 3](#): Application des articles 2 à 6 de la Convention de Berne

[Article 4](#): Programmes d'ordinateur

[Article 5](#): Compilations de données (bases de données)

[Article 6](#): Droit de distribution

[Article 7](#): Droit de location

[Article 8](#): Droit de communication au public

[Article 9](#): Durée de la protection des œuvres photographiques

[Article 10](#): Limitations et exceptions

[Article 11](#): Obligations relatives aux mesures techniques

[Article 12](#): Obligations relatives à l'information sur le régime des droits

[Article 13](#): Application dans le temps

[Article 14](#): Dispositions relatives à la sanction des droits

[Article 15](#): Assemblée

[Article 16](#): Bureau international

[Article 17](#): Conditions à remplir pour devenir partie au traité

[Article 18](#): Droits et obligations découlant du traité

[Article 19](#): Signature du traité

[Article 20](#): Entrée en vigueur du traité

[Article 21](#): Date de la prise d'effet des obligations découlant du traité

[Article 22](#): Exclusion des réserves au traité

[Article 23](#): Dénonciation du traité

[Article 24](#): Langues du traité

[Article 25](#): Dépositaire

(Source www.wipo.int/portal/index.html.fr)

Annexe 3

Réunions de l'OMPI sur le droit d'auteur ayant eu lieu au Maroc

- **Séminaire national de l'OMPI sur la mise en application du droit d'auteur et des droits connexes** ([OMPI/CCM/RBA/07](#))
23 avr. 2007 au 24 avr. 2007 (*Rabat, Maroc*)
- **Séminaire sous-régional de l'OMPI à l'attention des femmes entrepreneurs: comment utiliser la propriété intellectuelle pour valoriser votre entreprise?** ([OMPI/PI/SR/CAS/07](#))
8 mars 2007 au 9 mars 2007 (*Casablanca, Maroc*)
- **Atelier de formation de l'OMPI à l'attention des étudiants de l'Université de Meknès** ([OMPI/PI/UNI/MEK/06](#))
19 déc. 2006 au 20 déc. 2006 (*Meknes, Maroc*)
- **Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes dans la société de l'information** ([OMPI/DA/RBA/06](#))
3 avr. 2006 au 4 avr. 2006 (*Rabat, Maroc*)
- **Ateliers itinérants de l'OMPI sur l'application des droits et le respect de la législation relative au droit d'auteur et aux droits voisins** ([OMPI/DA/MA/04](#))
20 avr. 2004 (*Rabat, Maroc*)
21 avr. 2004 (*Casablanca, Maroc*)
22 avr. 2004 (*Meknes, Maroc*)
- **Séminaire sous-régional de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les expressions culturelles traditionnelles** ([WIPO/CR/RBA/03](#))
20 mai 2003 au 21 mai 2003 (*Rabat, Maroc*)
- **Atelier sous-régional de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes** ([OMPI/CCM/RBA/01](#))
15 mai 2001 au 17 mai 2001 (*Rabat, Maroc*)
- **Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des membres du parlement** ([OMPI/PI/RBA/00](#))
27 avr. 2000 au 28 avr. 2000 (*Rabat, Maroc*)
- **Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits connexes** ([OMPI/DA/RBA/99](#))
21 juin 1999 au 22 juin 1999 (*Rabat, Maroc*)
- **Séminaire national sur les aspects généraux de la propriété intellectuelle** ([OMPI/PI/RBA/99](#))
21 mai 1999 (*Rabat, Maroc*)

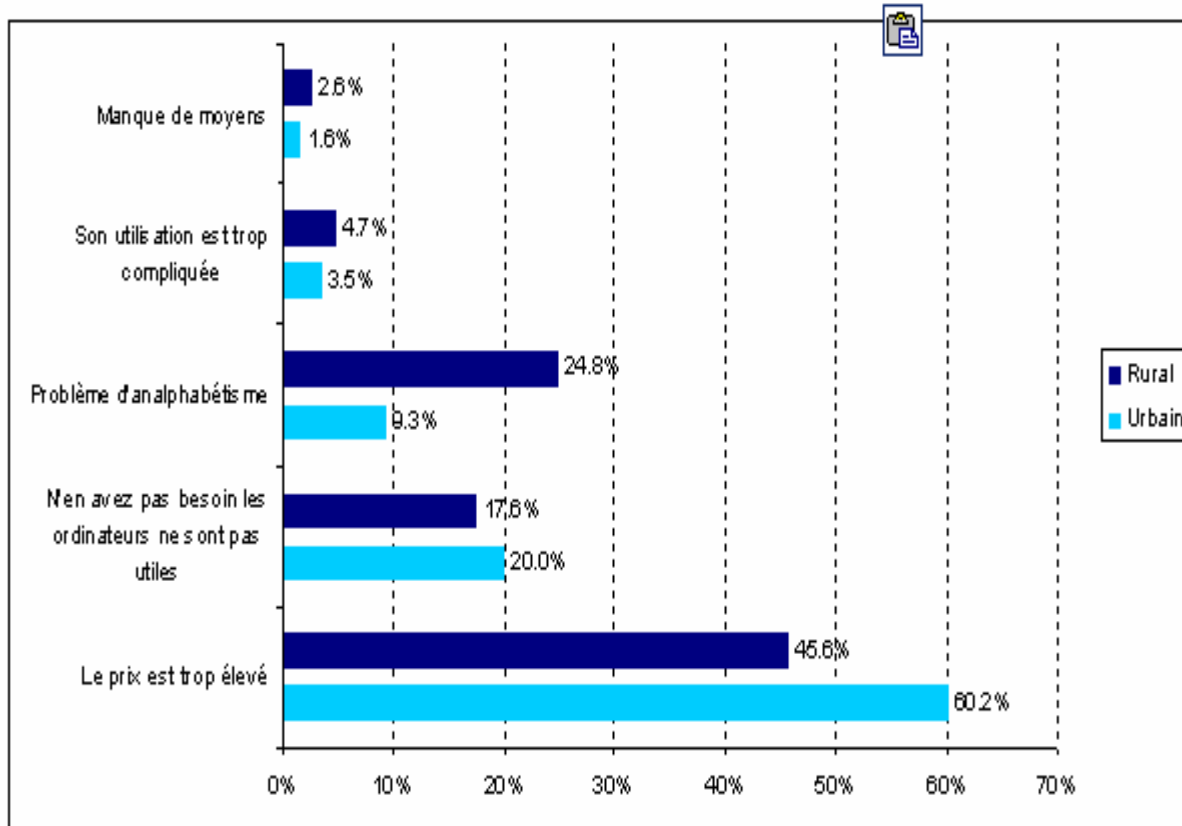
- **Séminaire national sur les aspects généraux de la propriété intellectuelle** ([OMPI/PI/TNG/99](#))
19 mai 1999 (*Tanger, Maroc*)
- **Séminaire national sur les aspects généraux de la propriété intellectuelle** ([OMPI/PI/FES/99](#))
17 mai 1999 (*Fès, Maroc*)
- **Colloque sur l'importance de la recherche et de l'enseignement de la propriété intellectuelle** ([WIPO/IPR/CAS/99](#))
19 mars 1999 au 20 mars 1999 (*Casablanca, Maroc*)
- **Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les magistrats** ([OMPI/PI/JU/CAS/98](#))
4 févr. 1998 au 5 févr. 1998 (*Casablanca, Maroc*)
- **Séminaire national de l'OMPI sur l'enseignement du Droit de la Propriété Intellectuelle** ([OMPI/IPLT/CAS/97](#))
14 mars 1997 au 15 mars 1997 (*Casablanca, Maroc*)

(Source www.wipo.int/portal/index.html.fr)

Annexe 4

« Les cinq raisons les plus fréquemment citées pour justifier de l'absence d'un ordinateur à domicile... »

Les cinq raisons les plus fréquemment citées pour justifier de l'absence d'un ordinateur à domicile selon le milieu de résidence (en %), 2004 – 2006



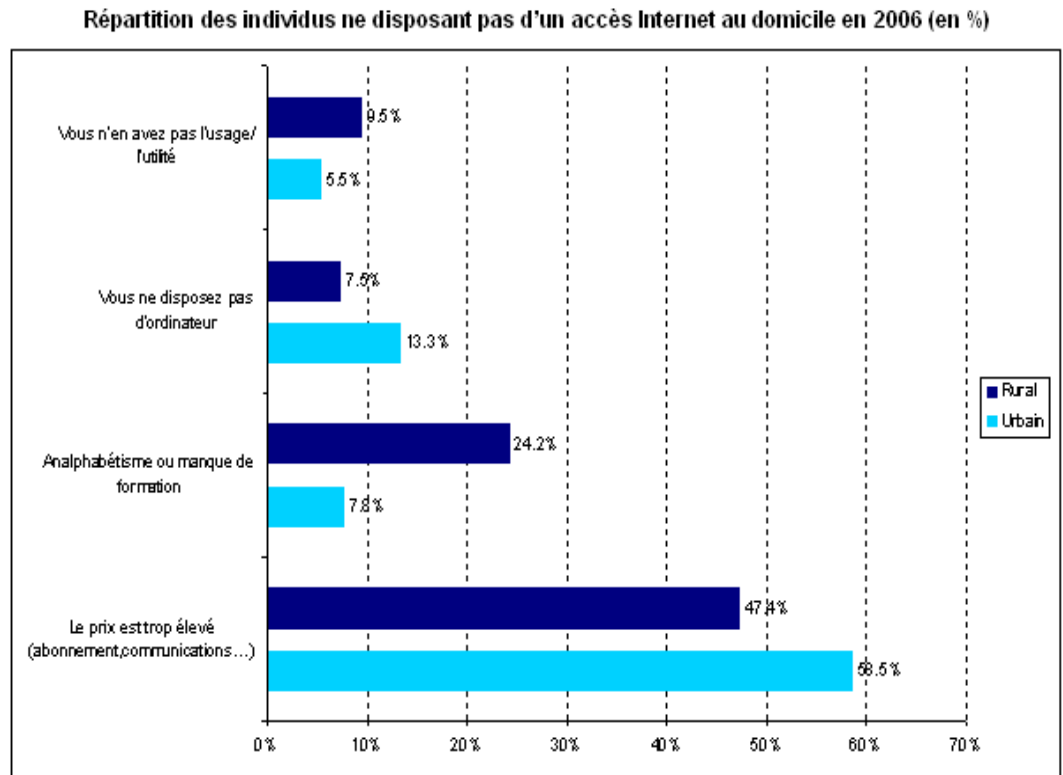
Base : foyers non équipé en PC

Source : IDATE, Enquête de collecte des indicateurs TIC 2007

Source: www.anrt.ma

Annexe 5

« Répartition des individus ne disposant pas d'un accès Internet à domicile en 2006(en %) »



Base : individus ne disposant pas d'accès au domicile

Source : IDATE, Enquête de collecte des indicateurs TIC 2007

Enquête de collecte des indicateurs TIC pour l'année 2006

Source: www.anrt.ma

Annexe 6

Liste des bibliothèques numériques consultées

A

Antres de l'almasty

membres.lycos.fr/almasty/

ABU

abu.cnam.fr/

Athena

un2sg4.unige.ch/athena/html/francaut.html

B

Bibliothèque virtuelle Copiez

sami.is.free.fr/Oeuvres/index.htm

Collez

Bibliothèque électronique de

Lisieux

www.bmlisieux.com/sommaire.htm

Bibliothèque électronique du

Québec

jydupuis.apinc.org/

Bibliothèque Municipale de Lyon

www.bm-lyon.fr/

Biblisem

-

C

CETE

palissy.humana.univ-nantes.fr/CETE/CETE.html

CNUM

cnum.cnam.fr/

ClicNet

clicnet.swarthmore.edu/

-

CIFDI

cifdi.francophonie.org

E

ENSSIB

Electronique texts center

-
www.enssib.fr/etext.lib.virginia.edu/collections/languages/french/

F

Fabellia

Foire aux textes

-
www.fabellia.com/
www.diplomatie.gouv.fr/fr/foire-aux-textes_5283/

G

Gallica

Grisemine

Google

gallica.bnf.fr/
cridoc.univ-lille1.fr/default.asp?butl/grisemine

H

Hibouc

-
hibouc.net/

L

Lire en ligne

Littérature à emporter

Littérature &Compagnie

-
lirenligne.free.fr/
litteratureaemporter.free.fr/
www.litt-and-co.org/accueil.htm

P

-

Philosophie, éducation, culture
Phoenix Library

[pages.globetrotter.net/
pcbcr/
www.phoenix-
library.org](http://pages.globetrotter.net/pcbcr/www.phoenix-library.org)

T

Théâtre, bibliothêkê virtuelle

[www.theatrales.uqam.
ca/biblio.html](http://www.theatrales.uqam.ca/biblio.html)

W

Wordthèque

[www.logoslibrary.eu/
pls/wordtc/new_wordt
heque.main?lang=fr&
source=search](http://www.logoslibrary.eu/pls/wordtc/new_wordtheque.main?lang=fr&source=search)

Annexe 7

Corpus d'auteurs référentiel pour la recherche sur les bibliothèques numériques.

A

Ait Belize Issa
Akalay Lotfi
Alaoui Belrhiti Mohamed
Ami Bouganim
Ammi Kébir

B

Bakka Latifa
Benabou Marcel
Benchemsi Rajae
Benhamza Abderrahmane

C

Chafik Nadia
Chami Kettani Yasmine
Chatt Abdelkader
Chraibi Driss
Cohen Gacia

D

Daoud Zakya
Dich Ahmed

E

El Maleh, Amran Edmond

F

Fadel Youssef
Ferhat, Halima

H

Hmoudane Mohamed
Houari leila

I

Ikken Aissa

J

Jay Farid
Jay Salim

K

Kenbir Mohamed
Khair-Eddine Mohamed
Khatibi Abdelkbir
Kheirredine Mourad
Kilito, Abdelfatah

L

Lâabi Abdellatif
Lahbabi Mohamed Aziz
Laroui Abdellah
Laroui Fouad
Leftah Mohamed
Loakira Mohamed

M

Madani Rachida

Mansouri Abdelaziz
Mazouz Mohamed
Mdideche Jaouad
Mernissi Fatima
Morsy Zaghloul
Mounir Omar
Mouride Abdelaziz

N

Najmi Hassan
Nasser Karim
Nâamane Guesssous, Soumaya
Nazih Abderrahmane
Nedali Mohamed
Nissabouri Mohamed

O

O.Rachid
Ousaid Brick

S

Saddiki Tayeb
Sbai Noufissa
Sefrioui Ahmed
Serhane Abdelhak
Sif Minna
Souag Moha

T

Taia Abdellah
Tali Farid
Taarji Hind

Z

Zafrani Haim
Zebdi Kamal

Annexe 8

« La déferlante cybercafés sur le Maroc »

« La déferlante cybercafés sur le Maroc

Comment Internet change la société marocaine. Enquête. Casques sur la tête, micros activés, petites caméras prêtes à l'emploi et les yeux rivés sur l'écran, tous sont branchés sur l'univers Internet.

Rien ne semble en mesure de les déconnecter de ce monde virtuel qui paraît les passionner. Jeunes et moins jeunes peuplent ce cyber où il n'y a pas forcément que des accros d'Internet. Toutes les places sont occupées. Elles sont même cloisonnées. L'internaute doit se sentir à l'aise pour pouvoir naviguer à souhait. Utiliser le Web pendant des heures ou seulement vingt minutes, l'effet reste le même. Tous le quitte pour mieux le retrouver plus tard et ils sont bien nombreux.

Selon le ministère des Affaires économiques, quatre millions de Marocains sont acquis à la cause du Web.

Jusqu'à fin 2005, le Maroc comptait près de 8000 cybercafés ainsi que 263 000 abonnements Internet. À ce rythme, la même source estime que le royaume peut dépasser le cap du million d'abonnés et 10 millions d'internautes d'ici fin 2007. Soit le tiers de la population marocaine. Que ce soit dans les grandes villes ou les petites bourgades, l'outil Internet trouve aisément ses clients. La plupart des

bureaux sont aujourd'hui équipés tandis que les foyers se connectent de plus en plus. Cependant, les prix relativement élevés de l'ADSL (haut débit), comparativement au pouvoir d'achat, ne permettent pas encore une généralisation de l'accès à Internet au Maroc.

Le cyber à l'assaut du derb

Le cyber joue son rôle de diffuseur du phénomène. Il est après tout le lieu où tout a commencé.

C'est à la fin des années 90 que les cybers ont commencé à s'installer dans nos quartiers. La curiosité a d'abord entraîné les clients dans ces lieux équipés d'ordinateurs et surtout connectés sur le Web. La connexion était très lente mais l'outil Internet émerveillait déjà tant ses avantages étaient nombreux. La lenteur de l'ouverture d'une page, parfois plusieurs minutes, ne rebutait pas encore l'utilisateur. Même s'il fallait attendre plus de temps qu'aujourd'hui, il était déjà formidable d'avoir accès à un univers de connaissance sans devoir faire le tour de la planète. Pareil pour le "chat". Le phénomène a débuté avec MIRC. Soit un premier espace de discussion virtuelle à dimension planétaire.

La convivialité a ensuite attiré les clients dans les cybers, des espaces souvent transformés en cybercafés. Boissons chaudes, limonades et goûters y étaient vendus

par une seule et même personne, le gérant des lieux. Hicham était informaticien lorsqu'il décida de diriger son propre cyber dans une ruelle du quartier Takadoum à Rabat. «J'étais aussi caissier, serveur et réparateur», raconte-t-il avec nostalgie. «Le cyber était comme une petite entreprise artisanale». Aujourd'hui, son affaire a fructifié. Il se limite maintenant à gérer son commerce. Il a délégué ses fonctions d'autrefois à d'autres personnes. L'entreprise s'est agrandie car les clients sont bien plus nombreux. Si certains cybers limitent leur offre à la vente de café et de biscuits, d'autres ont astucieusement investi dans les billards, flippers et autres machines de jeux. Le Net crée des métiers et fait marcher, pour certains, l'ascenseur social.

Le cyber reste principalement un lieu de rencontres entre l'internaute et son ordinateur. D'après le sociologue Jamal Khalil, professeur à l'Université Hassan II à Casablanca, Internet «isole en groupe et développe la notion d'anonymat», une nouveauté majeure dans notre société. A travers le Net, le cyber a ouvert d'autres modes de rencontres sur lesquels le derb, le quartier, avait jusque-là la primeur. À l'image des adultes qui se retrouvent au café du coin, les jeunes se donnent rendez-vous dans les cybers. Wassim est un jeune Marrakchi de 13 ans. Lorsqu'il quitte l'école à 17h, il ne rentre plus directement chez lui pour y déposer ses affaires. Le cyber est devenu le «passage obligé», dit-il, avant la maison et les devoirs. Une sorte de pont entre l'école et le domicile familial.
(...)

Le savoir à portée de clics

Jamal Khalil parle même d'un «accès au mode de vie occidental». Les moteurs de recherche offrent un océan de savoir que l'internaute marocain, notamment l'écolier, ne peut que plébisciter. En effet, ses manuels scolaires sont nettement moins fournis que le contenu de certains sites Web. L'histoire du Maroc, par exemple, il peut la découvrir sans le cachet officiel de l'Etat, dans plusieurs sites qui lui sont dédiés. Wikipédia, l'encyclopédie libre du Net, est l'un d'entre eux.

Internet met en évidence les lacunes de l'éducation nationale. Khadija, professeur de l'enseignement supérieur, reconnaît volontiers qu'Internet est un vivier de savoir. Elle déplore néanmoins que les étudiants de son université l'utilisent principalement pour tricher. «Aujourd'hui, on trouve toutes les corrections possibles sur Internet, la réflexion personnelle est de moins en moins sollicitée», regrette-t-elle. Internet supprime aussi les médias traditionnels.

La presse écrite et la télévision n'ont plus le monopole de l'information. Certains portails, à l'image de Menara.ma ou Emarrakech.info, proposent autant d'informations que les journaux télévisés ou la presse nationale. L'information y est courte, instantanée et surtout peu éditorialisée. Internet a également permis l'accès à la culture au plus grand nombre.

Fini les billets de ciné excessifs, les CDs trop chers, place aux téléchargements illimités et gratuits. Dorénavant, on consomme la culture comme en Occident, à la

seule exception, notable, qu'on ne paye pas. Jamal Khalil estime qu'il est «difficile de condamner le piratage au Maroc» car si tout DVD et CD devenaient payants, peu de monde pourrait se permettre de les acheter. En outre, Internet fait travailler. Il suffit de se rendre à Derb Ghallef à Casablanca pour se rendre compte de l'étendue du phénomène. Ils sont des centaines à télécharger, graver puis vendre des

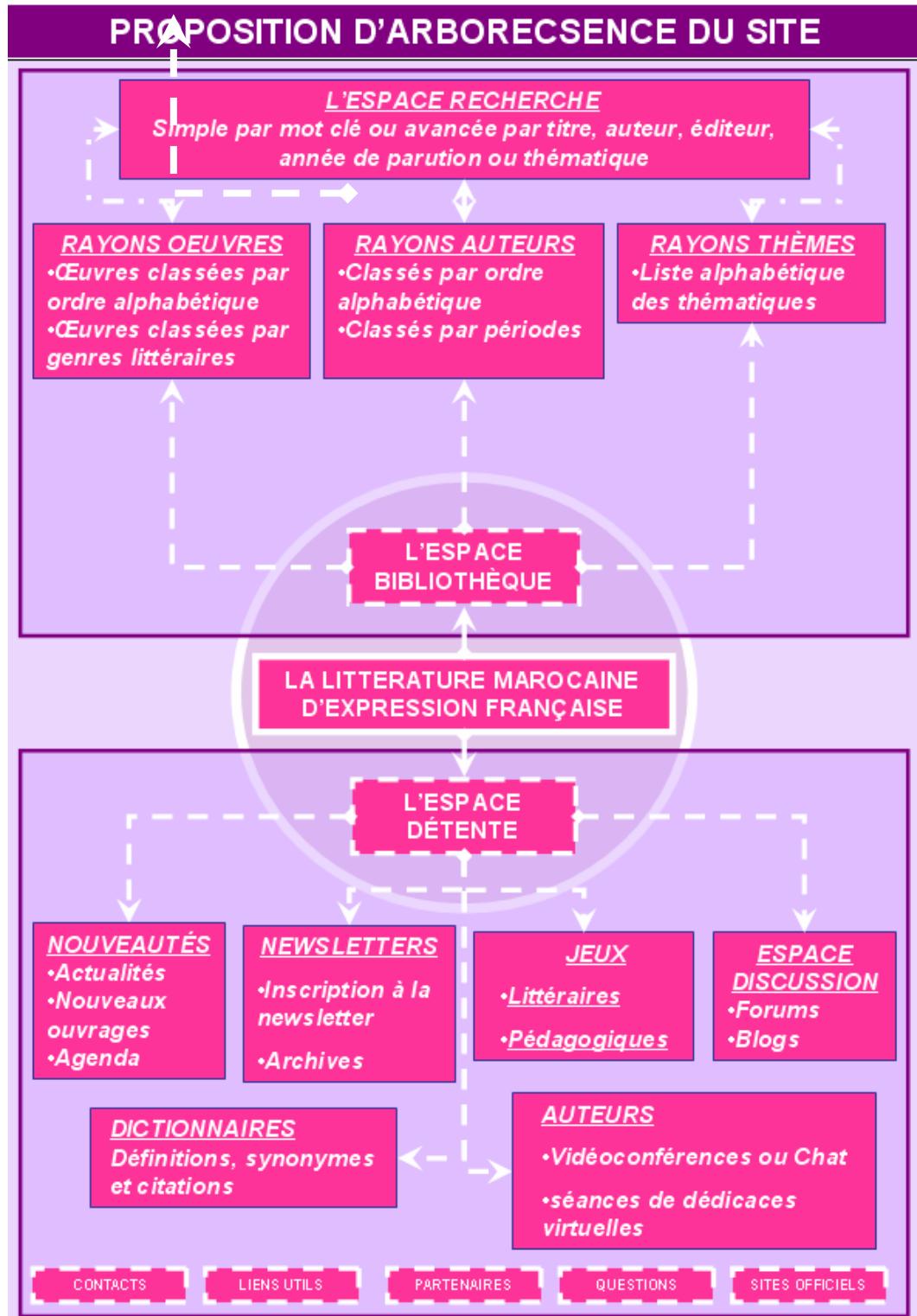
CDs à des prix imbattables. Le piratage fait vivre au Maroc. Chaque ville a d'ailleurs son petit Derb Ghallef. (...) »

.
Kawtar Bencheikh & Hicham Houfaïda

Source: Le Journal Hebdomadaire, publié le 26/10/2006

ANNEXE 9

Bibliothèque numérique



Annexe 10

Bibliothèque numérique

Interface envisageable



GLOSSAIRE

A

- **Annuaire**: Répertoire de sites et/ou d'adresses Internet.

B

- **Bannière (Bandeau)**: Bandeau publicitaire sur Internet, en général de forme rectangulaire. Certains activent un hyper lien lorsque l'on clique dessus.

F

- **Fracture numérique**: désigne le plus souvent l'inégalité d'accès aux technologies numériques, [dont principalement l'ordinateur,] (...). Cette inégalité est fortement marquée entre les pays développés d'occident et les pays du Sud, dits en voie de développement.

H

- **HTML**: HyperText Markup Language. Norme de documents (sous formes de pages hypertextes) diffusés sur le Web Internet.
- **Hypertexte**: Un système hypertexte est un système contenant des documents liés entre eux par des hyperliens permettant de passer automatiquement (en pratique grâce à l'informatique) du document consulté à un autre document lié. Un document hypertexte est donc un document qui contient des hyperliens.

I

- **Interface:** Une interface est une zone, réelle ou virtuelle qui sépare deux éléments
- **Internaute:** Un internaute est un utilisateur du réseau Internet. Le terme internaute est de forme métaphorique, construit à partir de Internet et du suffixe -naute (navigateur), que l'on retrouve dans astronaute
- **Internet:** Internet est le réseau informatique mondial qui rend accessible au public des services comme le courrier électronique et le World Wide Web. Ses utilisateurs sont désignés par le néologisme « internaute ».

L

- **Lien (ou lien hypertextuel):** Lien désigne en informatique dans un système hypertexte, notamment le World Wide Web, un lien hypertexte ou hyperlien est une référence qui permet de passer automatiquement d'un document à un autre.
- **Livre électronique (ou e-book):** Un livre électronique est un dispositif technique qui permet de restituer un texte sous format électronique. C'est effectivement ce qui pourrait le plus se rapprocher du livre traditionnel: autonome, portable, léger, il permet uniquement la lecture plus quelques fonctions annexes».

M

- **Moteur de recherche:** Site dédié au référencement des pages Web et en mesure de répondre à une requête de localisation.

N

➤ **Numérique:** L'adjectif numérique qualifie toute donnée ou variable dont les valeurs sont des nombres. Lorsque l'ensemble des valeurs n'est pas continu, on dit qu'il est discret. Dans ce cas, il peut même être limité à quelques chiffres.

➤ **Numérisation:** La numérisation, ou digitalisation, est le procédé permettant la construction d'une représentation discrète d'un objet du monde réel

➤ **Net:** En anglais, le mot net employé comme nom commun peut signifier filet, réseau (network). En français, le mot net peut également être employé dans ce dernier sens en informatique pour désigner un, réseau informatique et en particulier, Internet, le réseau mondial.

P

➤ **Portail:** Site proposant des hyperliens vers d'autres sites, classé par thème et/ou ordonné par centre d'intérêt.

➤ **PDA, de « Personal Digital Assistant »:** ordinateur de poche qui fait office d'assistant personnel. L'un des plus grands fabricants est la société américaine Palm.Inc, connue pour sa série de « Palm » dont le petit dernier est le « Palm Foleo », annoncé en Mai 2007.

R

➤ **Reconnaissance Optique de Caractères:** La reconnaissance optique de caractères (ou ROC) ne peut être effectuée que par des procédés informatiques (...) Celui-ci permet de récupérer le texte dans l'image d'un texte imprimé et de le sauvegarder dans un fichier pouvant être exploité dans un traitement de texte pour enrichissement, et stocké dans une base de données ou du moins, sur un support sûr et exploitable par un système informatique.

➤ **Réseau des réseaux:** métaphore qui décrit l'arborescence du réseau Internet.

S

➤ **Serveur:** Un serveur informatique, appelé serveur lorsque le contexte s'y prête, est un ordinateur ou un programme informatique qui rend service aux ordinateurs et logiciels qui s'y connectent à travers un réseau informatique, les clients.

➤ **Site Internet:** Un site Web est un ensemble de pages Web liées entre elles et mises en ligne à une adresse Web. On dit aussi site Internet par métonymie, le World Wide Web reposant sur Internet.

➤ **Société de l'information:** La société de l'information désigne une société dans laquelle les technologies de l'information jouent un rôle central. Elle est en général placée dans la continuité de la société industrielle. Le concept de société de la connaissance est parfois préféré à celui de société de l'information.

➤ **Système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB):** logiciels destinés à la gestion informatique des différentes tâches d'une bibliothèque. Ses différentes fonctions vont de la gestion courante de prêt aux statistiques, la gestion des achats et des recettes, en passant par la gestion courante des fonds

T

➤ **TIC:** Les technologies de l'information et de la communication (TIC), ou nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou encore information technologies (IT) désignent généralement ce qui relève des nouvelles technologies utilisées dans le traitement et la transmission des informations et principalement : l'informatique, Internet et la téléphonie mobile

➤ **Toile:** métaphore qui désigne le réseau Internet (voir World Wide Web)

W

➤ **World Wide Web (ou Web):** métaphore qui décrit l'arborescence du réseau Internet, littéralement c'est la "toile d'araignée mondiale".

BIBLIOGRAPHIE UTILISEE

Bibliographie relative à la Littérature marocaine:

Dictionnaire des écrivains marocains

Salim Jay, éditions Eddif, 2005.

Les bibliothèques au Maroc

Latifa Benjelloun Laroui, éditions G .P Maisonneuve et Larose, 1980.

Les années Lamalif

Zakya Daoud, éditions Senso Unico et Tarik éditions, 2007.

Deux cents livres pour une caravane, « Un catalogue de l'édition marocaine »

Publié par l'AMPL, l'Association Marocaine des Professionnels

du Livre, 1999.

Violence du texte, « La littérature marocaine de langue française »

Marc Gontard, éditions l'Harmattan, 1981.

Littératures Francophones du Monde Arabe , « Anthologie »

Editions Al Madaris et Nathan, 1996.

@ Répertoire des sites évoqués dans la rédaction:

Organismes internationaux cités:

- Organisation Mondiale de la propriété Intellectuelle
www.wipo.int
- Office québécois de la langue française
www.olf.gouv.qc.ca
- Agence Universitaire de la Francophonie
www.auf.org
- Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) au Maroc
www.ambafrance-ma.org/cooperation/index.cfm
- Réseau des Instituts Français au Maroc
www.ambafrance-ma.org/institut/

Organismes marocains cités:

- L'Agence Nationale de Réglementations des Télécommunications (ou ANRT)
www.anrt.net.ma/fr/
- Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc
www.bnrm.ma
- Ministère de la Culture
www.minculture.gov.ma
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
www.enssup.gov.ma
- Haut Commissariat au Plan
www.alpha.gov.ma
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle
www.alpha.gov.ma

Sites dédiés à la littérature

- Biographies.net
biographies.net
- lire.fr
www.lire.fr
- le matricule des anges
www.lmda.net
- périphéries
www.peripheries.net
- dizlit.fr
dizlit.fr
- Fabula
www.fabula.org

Sites de maisons d'édition

- Maison d'éditions La Différence
www.ladifference.fr
- Maison d'éditions Al Manar
editmanar.free.fr/

Édition et revues électroniques

- Ecrits...vains
ecrits-vains.com
- 00h00.com
www.00h00.com

Sites d'auteurs

- Qassim Haddad
www.qhaddad.com/
- Abdellatif Lâabi
www.laabi.net

Encyclopédies en ligne

- Wikipédia
fr.wikipedia.org.
- Encarta
www.encarta.msn.com

Autres

- Site officiel Sébastien Canevet
www.canevet.com
- Ifrance
web.ifrance.com/
- Afrik.com
www.afrik.com
- Algeria interface
www.algeria-interface.com
- Metafort.org
www.metafort.org
- la syrie.fr
www.lasyrie.fr/
- imago
imagoart.club.fr

Sites de mise en ligne de littérature: voir annexe 6, « Liste des bibliothèques numériques consultées ».